



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.9/1994/6
22 février 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE LA POPULATION
Vingt-septième session
28-31 mars 1994
Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

SUITE DONNÉE AUX RECOMMANDATIONS DE LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE
DE 1984 SUR LA POPULATION

Suivi de l'assistance multilatérale aux activités en matière
de population

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport fait suite à la recommandation 88 de la Conférence internationale sur la population tenue à Mexico en 1984 et aux résolutions 1986/7 et 1987/72 du Conseil économique et social. Il met à jour les données figurant dans le premier rapport du même type (E/1989/12), qui a été présenté au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1989 par l'intermédiaire de la Commission de la population, ainsi que le deuxième rapport (E/CN.9/1991/8), qui a été présenté à la Commission de la population à sa vingt-sixième session. Couvrant la période 1991-1992 et une partie de 1993, il décrit les tendances de l'assistance multilatérale aux activités en matière de population (par. 8 à 38) et traite des aspects de fond (par. 39 à 118) et des aspects opérationnels (par. 119 à 143) dans le cadre du système des Nations Unies.

* E/CN.9/1994/1.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 6	4
I. TENDANCES ACTUELLES DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION	7 - 37	5
A. Données générales	7 - 12	5
B. Dépenses par région	13 - 18	6
C. Dépenses par catégorie du plan de travail	19 - 20	7
D. Financement, par catégorie de plan de travail à l'intérieur d'une même région	21 - 26	8
E. Financement, par agent d'exécution	27 - 30	9
F. Financement multibilatéral	31 - 34	10
G. Prêts et crédits de la Banque mondiale et des banques régionales de développement	35 - 37	10
II. QUESTIONS DE FOND	38 - 117	11
A. Collecte et analyse des données de base	40 - 52	11
B. Dynamique de la population	53 - 65	14
C. Formulation et évaluation de politiques démographiques	66 - 72	16
D. Services de santé maternelle et infantile, de planification de la famille et de santé génésique	73 - 96	18
E. Information, éducation et communication en matière de population	97 - 107	23
F. Femmes, population et développement	108 - 117	26
III. PROBLÈMES OPÉRATIONNELS	118 - 149	28
A. Approche axée sur la programmation	119 - 124	28
B. Élaboration et approbation des programmes et projets	125 - 127	29

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
C. Exécution des programmes et projets	128 - 137	30
D. Suivi et évaluation	138 - 142	32
IV. CONCLUSIONS	143 - 149	33

Tableaux

1. Dépenses des organismes des Nations Unies, par source de fonds, 1989 et 1992		37
2. Dépenses d'assistance en matière de population, par région et par mode de financement, 1989 et 1991		40
3. Dépenses du Fonds des Nations Unies pour la population, par région, 1989-1992		40
4. Dépenses du Fonds des Nations Unies pour la population, par catégorie du plan de travail, 1989-1992		41
5. Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail et par région, 1989-1992		42

INTRODUCTION

1. Le présent rapport fait suite à la recommandation 88 de la Conférence internationale de 1984 sur la population¹, dans laquelle il était demandé au Secrétaire général d'assurer le suivi des programmes démographiques multilatéraux entrepris par les organismes des Nations Unies en vue de la poursuite de l'exécution du Plan d'action mondial sur la population², aux résolutions 1985/4, 1986/7, 1987/72 du Conseil économique et social et à la résolution 39/228 de l'Assemblée générale. Le Secrétaire général, dans son rapport sur la suite donnée à cette dernière résolution, a recommandé que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) continue d'assurer le suivi des programmes et projets multilatéraux en matière de population qu'il finance [A/41/179-E/1986/18, par. 73 d)].

2. Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1985/4, a prié le Secrétaire général de lui présenter, par l'intermédiaire de la Commission de la population et, selon qu'il conviendrait, du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, des rapports sur les aspects de fond et les aspects techniques du suivi des tendances et des politiques démographiques et de l'assistance multilatérale dans le domaine démographique. Il a confirmé cette demande dans ses résolutions 1986/7 et 1987/72. Le Secrétaire général a proposé, dans son rapport au Conseil économique et social à sa seconde session ordinaire de 1987 (E/1987/5), de présenter régulièrement un rapport sur le suivi de l'assistance multilatérale en matière de population et le présent rapport donne suite à cette proposition.

3. Le rapport, qui porte sur les aspects de fond et les aspects opérationnels de l'assistance multilatérale en matière de population dans le cadre du système des Nations Unies, s'appuie sur des informations aussi complètes que possible. La coopération de toutes les institutions multilatérales qui ont apporté leur contribution sous forme d'idées et d'informations est vivement appréciée.

4. L'assistance multilatérale en matière de population représente un effort international global visant à mobiliser les ressources techniques et financières obtenues de sources diverses de manière à aider les pays en développement dans le domaine de la population; le présent rapport ne porte que sur les ressources provenant du système des Nations Unies. Les activités de la Banque mondiale en matière de population consistent en prêts (la plupart d'entre eux octroyés à des conditions de faveur) plutôt qu'en dons. Mentionnées dans certaines parties du rapport, elles sont exclues de l'analyse générale, du fait de leur caractère particulier.

5. Le premier rapport sur la question (E/1989/12) portait sur la période qui s'était écoulée depuis la Conférence mondiale de Bucarest sur la population, à savoir 1974 à 1988. Il traitait des aspects de fond et des aspects opérationnels de l'assistance en matière de population ainsi que de la capacité institutionnelle des divers organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de population. Le deuxième rapport (E/CN.9/1991/8), qui complétait le premier, mettait l'accent sur les faits nouveaux survenus au cours de la période 1989-1990. Le présent rapport, le troisième, couvre la période 1991-1992 et une partie de 1993 dans les cas où les informations étaient disponibles.

6. Comme pour les deux premiers rapports, les données ont été recueillies au moyen d'un questionnaire spécial envoyé à tous les organismes concernés des Nations Unies.

I. TENDANCES ACTUELLES DE L'ASSISTANCE MULTILATÉRALE AUX
ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE POPULATION³

A. Données générales

7. L'assistance multilatérale aux activités en matière de population est apportée par les institutions et organismes des Nations Unies qui exécutent des programmes ayant trait aux questions de population. Pour nombre de ces organisations, les fonds affectés à ces activités proviennent principalement du FNUAP et, dans une moindre mesure, de leur budget ordinaire et d'autres sources de financement. Le FNUAP est la principale source d'assistance : c'est la première source de financement de ces activités pour les autres organisations multilatérales dans le cadre du système des Nations Unies et il appuie directement de nombreuses activités d'assistance par le biais de l'exécution nationale. La Banque mondiale et, de plus en plus, les banques régionales de développement constituent une autre source multilatérale importante de cette assistance, grâce aux prêts et crédits qu'elles accordent.

8. Il est intéressant de commencer par noter la place que l'assistance multilatérale du système des Nations Unies aux activités en matière de population occupe, en tant que composante importante, dans l'ensemble de l'assistance mondiale à ces activités. En 1990, le total de l'assistance internationale aux programmes de population s'élevait à 972 millions de dollars, y compris les prêts et crédits de la Banque mondiale⁴. Sur ce total, 669 millions de dollars provenaient de pays donateurs, y compris 217 millions fournis par le biais du FNUAP, tandis que le reste du système des Nations Unies fournissait 86 millions de dollars et les sources privées 48 millions de dollars. Les prêts de la Banque mondiale se sont élevés en 1990 à 169 millions de dollars.

9. En 1991, l'assistance internationale aux activités en matière de population sous forme de dons et de prêts a atteint 1 milliard 306 millions de dollars, soit une augmentation de 34 % par rapport à 1990. L'assistance provenant de pays donateurs s'est élevée à 774 millions de dollars, dont 229 millions ont été distribués par le FNUAP. Le reste du système des Nations Unies a fourni 102 millions de dollars et les donateurs privés 76 millions de dollars. En 1991, les prêts de la Banque mondiale ont atteint 354 millions de dollars⁵, représentant plus de la moitié de l'accroissement total de l'assistance.

10. Les chiffres estimatifs de l'ensemble des engagements de dépenses au titre de l'assistance en matière de population ne sont pas encore arrêtés pour 1992, car les pays donateurs n'ont pas tous répondu au questionnaire du FNUAP. En outre, on attend de trois donateurs qui ont déjà répondu qu'ils précisent la proportion de leurs engagements qui est consacrée à cette assistance. De même, les comptes des organismes des Nations Unies autres que le FNUAP et ceux des sources privées ne sont pas encore apurés. Il reste que l'on peut considérer que le total estimatif des engagements des pays donateurs au titre de l'assistance en question se chiffre pour 1992 à 762 millions de dollars, dont

/...

245 millions pour le FNUAP. Il convient de souligner que, pour les raisons indiquées plus haut, ce montant préliminaire risque d'être fort différent de celui qui sera communiqué au Conseil d'administration du PNUD au milieu de l'année 1994. En 1992, les engagements de la Banque mondiale au titre de prêts et crédits auraient diminué de 106 millions de dollars.

11. Dans le cadre du système des Nations Unies (à l'exclusion de la Banque mondiale), le FNUAP a fourni la part la plus importante des fonds servant à financer l'assistance internationale en matière de population : en 1992 comme en 1989, cette part a représenté 81 % du total transitant par le système des Nations Unies (voir tableau 1).

12. Il convient, en considérant les tendances susmentionnées, de tenir compte du fait que dans un proche avenir la demande de planification familiale et des services élargis de santé génésique augmentera dans le monde en développement. Vu la tendance encourageante constatée au cours des deux dernières décennies, on prévoit qu'il y aura d'ici à 1995 plus de 470 millions d'utilisateurs de contraceptifs dans les pays en développement. D'ici à l'an 2000, ce nombre approchera les 600 millions. Selon les dernières estimations, 13 milliards de dollars des États-Unis de 1993⁶ seront nécessaires pour répondre à la demande mondiale en l'an 2000, la ventilation étant la suivante : 10,3 milliards pour la planification familiale de base et les services d'appui; 0,6 milliard pour les besoins accrus en matière de données et d'analyse des politiques; 1,2 milliard pour les services élargis de santé génésique basés sur les soins de santé primaires; 1,3 milliard pour l'information, l'éducation et la distribution de préservatifs visant à prévenir le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les maladies sexuellement transmissibles.

B. Dépenses par région⁷

13. À l'échelle mondiale, l'assistance aux programmes et projets en matière de population destinés aux pays en développement utilise essentiellement trois filières : les institutions bilatérales, les institutions multilatérales et les organisations non gouvernementales. Sur le total de cette assistance fournie en 1991, environ 39 % ont été transférés directement par des voies bilatérales, 34 % par des institutions multilatérales et 27 % par des ONG. Bien que les tendances à cet égard ne se dégagent pas nettement, il semble qu'il y ait diminution de la part relative de l'assistance multilatérale au profit de l'assistance bilatérale directe, car, en 1982, les pourcentages s'établissaient comme suit : assistance bilatérale, 28 %; assistance multilatérale, 42 %; ONG, 30 %.

14. La répartition de l'assistance internationale par filière a différé selon les régions. En Afrique, l'exécution des projets au titre de l'assistance bilatérale directe représentait 44 % des fonds, la filière multilatérale 37 % et les ONG 18 % (voir tableaux 2 et 3). En Asie et dans le Pacifique, l'assistance bilatérale directe a constitué 53 % du financement de 1991, le système des Nations Unies 32 % et les ONG 14 %. L'Asie occidentale est l'autre région où l'assistance bilatérale a été prédominante (55 %).

15. Entre 1989 et 1991, certaines tendances de l'acheminement de l'assistance en question méritent d'être signalées. Dans l'Afrique subsaharienne, la part

des ONG est devenue relativement moins importante, tombant de 33 à 18 % du total, tandis que celle de l'assistance internationale acheminée par les voies bilatérale directe et multilatérale a augmenté. Une tendance similaire mais moins marquée se dégage en Asie et dans le Pacifique. En Amérique et dans les Caraïbes, la proportion de l'assistance fournie par le biais des ONG a diminué. Par contre, en Asie occidentale, aucune tendance précise ne se dégage pour cette période.

16. Si l'on considère les dépenses liées aux programmes de population financés par des sources multilatérales uniquement, on constate que l'Afrique et l'Asie et le Pacifique ont reçu la part la plus importante, la principale raison étant que les institutions bilatérales et multilatérales ont accordé la priorité à ces régions. En 1991, chacune a reçu 37 % du financement multilatéral, tandis que la région de l'Amérique latine et des Caraïbes n'a reçu que 15 % du total, l'Asie occidentale 10 % et l'Europe environ 1 %. La répartition du financement par région est analogue en ce qui concerne le FNUAP, dont, en 1991, 33 % du financement sont allés à l'Asie et au Pacifique, 32 % à l'Afrique, 10 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes, 7 % à l'Asie occidentale et 2 % à l'Europe. Les programmes interrégionaux du FNUAP ont reçu 16 % de ses fonds.

17. La part de l'Asie et du Pacifique a diminué. Cette région, qui recevait 52 % des fonds en 1986, n'en a reçu que 37 % en 1991. En revanche, l'assistance à l'Afrique a augmenté, passant de 26 % en 1986 à 37 % en 1991. La part de l'Amérique latine et des Caraïbes a augmenté aussi, passant de 10,2 % en 1986 à 15 % en 1991. L'Asie occidentale a reçu régulièrement environ 10 % du total des fonds multilatéraux.

18. En ce qui concerne le financement assuré par le FNUAP, la part de l'Asie et du Pacifique a également diminué, tombant de 41 % en 1986 à 33 % en 1991. Les fonds destinés à l'Afrique ont constamment augmenté, passant de 22 % en 1986 à 32 % en 1991. La région de l'Amérique latine et des Caraïbes a reçu de 12 à 13 % des fonds du FNUAP et l'Asie occidentale de 9 à 10 % du total au cours de la période considérée⁸.

C. Dépenses par catégorie du plan de travail

19. Le financement du FNUAP est organisé en fonction des catégories du plan de travail arrêté par le CAC (voir tableau 4). Le gros des fonds est allé à la santé maternelle et infantile et à la planification de la famille (SMI/PF), à savoir 44 % en 1991 et 52 % en 1992. Les programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) ont reçu 17 % des fonds en 1991 et 15 % en 1992. La catégorie "dynamique de la population" a reçu 12 % des fonds en 1991 et 9 % en 1992. En 1991 et 1992, environ 9 % des ressources sont allés à la formulation et à l'évaluation des politiques démographiques et à l'intégration de la population dans la planification du développement, de 4 à 6 % sont allés aux programmes du secteur spécial et environ 3 à 4 % aux activités multisectorielles.

20. L'accroissement des ressources allouées aux programmes de SMI/PF entre 1991 et 1992 peut être attribué à la diminution des fonds alloués à la collecte et à l'analyse des données, après les pourcentages records enregistrés lors de la

série de recensements de 1990, et à l'accroissement de la demande de services de SMI/PF.

D. Financement, par catégorie de plan de travail
à l'intérieur d'une même région

21. Un examen des tendances régionales concernant les secteurs de fond (voir tableau 5) révèle qu'en ce qui concerne les services de SMI et de PF, un accroissement du financement pour ce type d'activités a été enregistré en Asie et dans le Pacifique ainsi qu'en Asie occidentale. Dans la première de ces régions, les dépenses, qui représentaient 60 % du total en 1989 ont atteint 74 % en 1992; dans la seconde, elles sont passées de 35 % en 1989 à 53 % en 1992. Cependant, on note une fluctuation non négligeable d'une année sur l'autre. En Afrique, le financement au titre des activités de SMI et de PF est resté relativement stable au cours des cinq dernières années, représentant environ 35 % de l'ensemble du financement régional. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la part de ces dépenses a diminué, tombant de 59 % en 1989 à 49 % en 1992.

22. La proportion des fonds destinés au secteur de l'IEC dans toutes les régions a fluctué d'une année sur l'autre au cours de la période 1988-1992. En Afrique, elle a varié entre 21 et 24 %. En Amérique latine et dans les Caraïbes, elle a fluctué aux alentours de 10 %, tandis qu'en Asie et dans le Pacifique, elle s'est établie en moyenne autour de 7 %. Au cours de cette période, les fluctuations ont été plus marquées en Asie occidentale, la proportion variant de 10 à 19 %, mais aucune tendance ne se dégage clairement.

23. Pour ce qui est de la collecte des données de base, on a enregistré un déclin dans la proportion des fonds destinés à cette catégorie en Afrique depuis 1989. Cette année-là, quelque 19 % des fonds consacrés à la population en Afrique ont servi à financer des recensements, des enquêtes et les systèmes d'enregistrement des données d'état civil. En 1992, cette proportion n'était plus que de 11 %. La part des dépenses concernant la collecte des données de base en Asie et dans le Pacifique a baissé aussi, tombant d'environ 14 % en 1989 à seulement 4 % en 1992, la série de recensements de 1990 étant désormais menée à bien. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la proportion des fonds consacrée à la collecte et à l'analyse des données est demeurée très stable, se maintenant à environ 11 %. En Asie occidentale, elle est restée de 8 à 11 %.

24. La part des dépenses concernant la catégorie "dynamique de la population" a décliné légèrement en Afrique et en Asie et dans le Pacifique et un peu augmenté en Amérique latine et dans les Caraïbes. Aucune tendance ne se dégage clairement en Asie occidentale et en Europe.

25. Les fonds consacrés au secteur de la formulation et de l'évaluation des politiques et programmes démographiques se maintiennent à un niveau élevé en Afrique, où leur proportion est passée de 9 % en 1989 à 13 % en 1992. Dans de nombreux pays africains, les pouvoirs publics ont créé des services spéciaux de la population dans les ministères de la planification et dans d'autres ministères. Le FNUAP a aidé ces services et a appuyé des projets visant expressément à élaborer des politiques en matière de population. Dans les régions de l'Asie occidentale, de l'Asie et du Pacifique et de l'Amérique latine

et des Caraïbes, de 1 à 7 % seulement des fonds disponibles sont consacrés à ce secteur, ce qui tient à la maturité relative des pouvoirs publics et aux politiques et programmes démographiques dans ces régions.

26. Dans toutes les régions, on a constaté une hausse marquée des montants consacrés aux programmes du secteur spécial. Une forte proportion des fonds a servi à appuyer des projets relatifs au domaine "Femmes, population et développement". En Afrique, les fonds consacrés à ce secteur sont passés d'un modeste 0,7 % en 1986 à 5 % en 1992. Auparavant, il s'agissait essentiellement d'une action de sensibilisation et de relations publiques, alors que, dernièrement, ces projets ont surtout porté sur les activités qui cherchent à accroître le revenu des femmes et de leur famille, à améliorer leurs capacités de direction et d'organisation et à encourager leur participation aux programmes de développement.

E. Financement, par agent d'exécution

27. Les projets relatifs à la population financés par des sources multilatérales sont exécutés par des gouvernements, des organismes des Nations Unies ou des ONG (voir tableau 1). En 1989, environ 20 % des projets financés par le FNUAP ont été exécutés par le FNUAP lui-même, 54 % par d'autres organismes des Nations Unies, 14 % par des gouvernements et 12 % par des ONG.

28. En 1992, 25 % des activités d'assistance multilatérale financées par l'intermédiaire du FNUAP ont été exécutées par le FNUAP lui-même et 44 % par d'autres organismes des Nations Unies. L'accroissement de l'exécution par le FNUAP s'explique principalement par ses responsabilités accrues en matière d'achat de produits contraceptifs (voir par. 129 à 138 ci-dessous). En 1992, l'exécution nationale a représenté 18 % du total et celle par les ONG est restée de 13 %. Alors qu'en 1989 le Département de la coopération technique pour le développement (Secrétariat de l'ONU) gérait 36 millions de dollars au titre de l'assistance multilatérale – soit 13 % du total – en 1992, son successeur, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, n'a géré que 27 millions de dollars – soit 9 % du total. Les changements intervenus dans la fourniture de l'assistance technique en matière de population, principalement l'introduction des Services d'appui technique (SAT) et le renforcement de l'exécution nationale des projets, sont la principale raison de cette diminution.

29. L'augmentation des fonds affectés à des projets exécutés par le FNUAP ou directement exécutés par les gouvernements reflète les nouveaux arrangements relatifs à l'exécution nationale des projets en application de la politique du Conseil d'administration du PNUD, qui fait de l'exécution nationale la modalité de choix, conformément à la résolution 47/199 de l'Assemblée générale.

30. D'une manière générale, l'exécution de projets en matière de population par les organismes des Nations Unies a diminué depuis 1989, tant en termes absolus que par rapport à l'exécution totale des projets. L'exception en la matière est le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), en raison des efforts concrets qu'il a déployés avec le FNUAP en vue d'accroître leur collaboration, conformément aux décisions des organes directeurs des deux organismes.

F. Financement multibilatéral

31. Le FNUAP, outre les ressources qui lui sont régulièrement fournies par les donateurs, reçoit, à titre de ressources multibilatérales, des fonds affectés à des projets précis qu'il gère. Bien que seulement 4,4 % du total de ses dépenses de 1992 aient été couvertes par des sources multibilatérales (10,4 millions de dollars), cette modalité joue un rôle de plus en plus important dans la mobilisation des ressources pour l'assistance en matière de population.

32. En 1987, le financement multibilatéral ne s'élevait qu'à 3,5 millions de dollars. Pour ce qui est du FNUAP, les principaux donateurs multibilatéraux étaient l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Suède et la Suisse.

33. Lorsqu'on analyse le financement multibilatéral par catégorie du plan de travail, il apparaît clairement que les programmes de planification de la famille ont reçu la plus grande partie des ressources – environ 51 % en 1992. Les projets IEC ont reçu environ 32 %. L'autre domaine important bénéficiant de fonds multibilatéraux en 1992 est la collecte de données de base (27 %).

34. En 1989, le gros du financement multibilatéral est allé à l'Asie et au Pacifique (16 %) et à l'Amérique latine et aux Caraïbes (12 %). Les activités interrégionales ont bénéficié d'une part croissante du financement multibilatéral; en 1992, elles ont reçu quelque 34 % du total, contre seulement 13 % en 1989.

G. Prêts et crédits de la Banque mondiale et des banques régionales de développement

35. La Banque mondiale, à la différence des autres organisations du système des Nations Unies, offre des prêts pour les activités en matière de population sous forme principalement de prêts plutôt que de dons. Les chiffres relatifs au financement assuré par elle sont, en outre, exprimés sous forme d'engagements portant sur plusieurs années plutôt que de dépenses annuelles et il est donc difficile de les comparer avec les états financiers des autres institutions donatrices. Cependant, le montant des prêts de la Banque mondiale dans le domaine de la population, de la santé et de la nutrition a nettement augmenté : 550 millions de dollars en 1989, contre 54 millions en 1987. Les montants consacrés au seul secteur de la population sont passés de 82 millions de dollars en 1988 à 169 millions en 1990⁹.

36. Ces dernières années, l'assistance de la Banque mondiale à l'Afrique a fortement augmenté. Ainsi, en 1990, 40 % des prêts que la Banque a consentis au titre des activités de population sont allés à l'Afrique, contre 33 % à l'Asie et au Pacifique, 22 % à l'Amérique latine et aux Caraïbes et 4 % à l'Asie occidentale¹⁰.

37. Les banques régionales de développement accordent aussi un rang de priorité plus élevé aux prêts dans le domaine de la population. Le cas le plus remarquable est celui de la Banque asiatique de développement (BAFD), qui a

attribué la priorité à l'assistance en matière de population dans sa structure de planification de la stratégie à moyen terme (1993-1996). L'appui de la Banque africaine de développement (BAfD) aux projets intégrés en matière de santé et de population atteignait un total de 669 millions de dollars au milieu de l'année 1993. Sur ce montant, 50 millions avaient été affectés à l'élément population. La BAfD a aussi rangé nettement la population au premier rang de ses préoccupations en matière d'assistance en faveur du développement. Elle a récemment établi des directives concernant l'octroi de prêts en faveur des activités en matière de population.

II. QUESTIONS DE FOND

38. Le Conseil d'administration du PNUD, qui suit de près l'assistance multilatérale en matière de population, a prié le Secrétaire général de faire le point des questions techniques et de fond prioritaires dans le domaine démographique. En conséquence, et conformément à la classification type des activités en matière de population approuvée par le CAC, le présent rapport traite des domaines ci-après : a) collecte et analyse des données de base; b) dynamique de la population; c) formulation et évaluation des politiques en matière de population; d) planification familiale intégrée aux services de santé maternelle et infantile et aux soins de santé primaires; e) information, éducation et communication en matière de population; f) programmes spéciaux.

39. Le Conseil d'administration du PNUD a également recommandé de faire en sorte que l'assistance dans le domaine de la population renforce les activités visant à intégrer les questions relatives aux femmes dans les politiques en matière de population et de développement. C'est pourquoi le présent rapport traite systématiquement des questions concernant les femmes à propos des problèmes de fond relatifs à la population. D'autre part, les questions touchant spécifiquement les femmes, la population et le développement font l'objet d'un chapitre distinct (voir plus loin, section II F).

A. Collecte et analyse des données de base

40. La planification démographique et l'exécution des programmes de population se fondent sur des données précises : taille et caractéristiques de la population d'un pays, schémas migratoires, répartition spatiale de la population, taux de natalité et de mortalité, taux d'accroissement de la population, fécondité et mortalité, constitution et dissolution des familles et des ménages. Ces données proviennent principalement des recensements, des enquêtes et des systèmes d'enregistrement de l'état civil (naissances, décès, mariages et divorces).

41. Au cours du cycle de recensements des années 90 (1985-1994), 193 pays ou zones ont réalisé un recensement de la population et de l'habitation ou prévoient de le faire, et quelques autres ont recensé à part la population ou l'habitation. À la fin de 1994, environ 96 % de la population mondiale auront été recensés pendant cette période. Rappelons que le cycle de 1950 avait permis de recenser environ 80 % de la population mondiale et celui de 1970, 71 % seulement, essentiellement parce que la Chine et le Nigéria n'avaient pas participé à ces opérations.

42. Sur les 56 pays d'Afrique, 45 pays ou zones ont réalisé un recensement; dans 35 pays (37 recensements), le recensement a été effectué entre 1985 et 1992; dans 10 autres, il était prévu pour 1993 ou 1994. Le Nigéria, qui compte environ un cinquième de la population de l'Afrique, a effectué un recensement en 1991; le dernier recensement acceptable remontait à 1963. La Namibie, qui a accédé à l'indépendance en 1990, a réalisé son premier recensement national en avril 1993. Neuf pays d'Afrique prévoient un recensement dans les deux ou trois années à venir.

43. Au cours des deux dernières décennies, on a pu constater que le nombre des recensements s'était fortement accru en Afrique, les programmes de recensement de la population et de l'habitation de 1980 et de 1990 y ayant fait l'objet d'une promotion active et d'un soutien technique et financier de la part des organismes des Nations Unies. À quelques rares exceptions près, tous les pays d'Afrique ont bénéficié d'une aide financière du FNUAP pour ces opérations.

44. On a continué à mettre au point des techniques d'échantillonnage et d'analyse efficaces sur le plan des coûts, qui permettent de constituer une bonne base de données et d'améliorer l'enregistrement des statistiques de l'état civil. On a fait appel pour cela aux compétences des organismes qui jouent un rôle de premier plan dans ce domaine, tels que l'ONU et ses commissions régionales, l'Institut international de statistique et l'Institut international de l'état civil et des statistiques. Les activités de collecte des données ont été caractérisées au cours de la période considérée par une coordination et une collaboration plus étroites avec des organismes associés aux Nations Unies et des organisations non gouvernementales telles que le Conseil de la population et Family Health International.

45. Le programme intercensitaire de formation à l'utilisation des techniques d'échantillonnage, à la cartographie censitaire et au traitement informatique des données, réalisé en collaboration à l'intention de ressortissants des pays d'Afrique subsaharienne, a été achevé en 1991. L'Agence canadienne de développement international a aidé à le financer par un fonds d'affectation spéciale constitué au FNUAP, l'appui technique étant assuré par le Secrétariat de l'ONU, la Commission économique pour l'Afrique (CEA), Statistique Canada (Ottawa) et le Département de démographie de l'Université de Montréal. Une autre opération de collecte et d'analyse de données démographiques, à savoir le Projet panarabe pour le développement de l'enfant, est exécutée en collaboration par les États du Golfe et six autres pays de la région arabe; lancé conjointement par le FNUAP et le Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND), ce projet a continué à livrer des données d'enquête intéressantes dans certains pays du Golfe. Les données ainsi rassemblées, ainsi que celles obtenues dans le cadre d'une initiative analogue lancée dans la même région - l'Enquête sanitaire du Golfe - ont permis de mettre au point et d'améliorer les politiques et les programmes de SMI/PF dans l'ensemble de la région.

46. On a encouragé et appuyé l'élaboration de questionnaires de recensement et d'enquête qui tiennent compte de la dimension "femmes" et permettent de recueillir, de traiter, d'analyser et de diffuser des données exactes et dûment ventilées concernant les femmes. En outre, le FNUAP a cherché, à travers ses activités dans les pays, à intégrer plus avant les statistiques provenant de

sources diverses et à améliorer les liens entre les recensements, les enquêtes intercensitaires sur les ménages, et les systèmes d'enregistrement de l'état civil.

47. En 1991, le FNUAP a alloué 14,5 millions de dollars à l'aide aux recensements de la population (la moitié environ de ce montant a été consacrée à des recensements en Afrique); 2,3 millions de dollars au financement, dans le cadre de projets de pays, d'enquêtes démographiques sur échantillon (les trois quarts environ de ce montant ont été répartis à égalité entre l'Afrique, d'une part, et les États arabes et l'Europe, d'autre part); et 2 millions de dollars au financement de projets visant à instituer ou à renforcer des systèmes d'enregistrement des statistiques de l'état civil. L'aide a porté sur la prestation de services consultatifs techniques, la fourniture de matériel et la formation.

48. L'assistance multilatérale a permis de produire des données démographiques, et aussi d'améliorer les moyens dont disposent les pays pour collecter, analyser et diffuser des statistiques démographiques en temps voulu.

49. C'est grâce également à l'assistance multilatérale que nombre de pays d'Asie et du Pacifique peuvent désormais collecter et analyser des données par eux-mêmes, ou se sont dotés à cette fin des compétences techniques nécessaires. Un groupe de pays du Pacifique a bénéficié d'une assistance technique pour des recensements. Plusieurs autres pays ont reçu une aide pour l'analyse des données de recensement et la diffusion des résultats; la formation des spécialistes nationaux à la recherche; et la modernisation de leurs équipements.

50. Le FNUAP a appuyé un projet de mise à l'essai de techniques nouvelles permettant d'accélérer le traitement et l'analyse des données de recensement. Le Fonds a fourni une assistance dans le cadre des nombreux recensements et activités péricensitaires réalisées en Amérique latine et dans les Caraïbes, et il a financé l'analyse, l'évaluation et la diffusion des résultats obtenus. Dans les Caraïbes, le FNUAP a également financé la formation de quelque 600 agents nationaux au traitement des données.

51. Une autre activité importante de l'ONU a été le renforcement du Programme de mise en place de dispositifs nationaux d'enquête sur les ménages (NHSCP). En 1988, le Programme visait 30 pays (14 en Afrique, cinq en Asie occidentale, six en Asie et dans le Pacifique, et cinq en Amérique latine); en 1989, le nombre des pays participant au programme est passé à 40, puis à 50 en 1991 et à 55 en 1992. Pour être vaste, ce programme n'en est pas moins dynamique; en témoigne le fait que durant la seule année 1991, 86 missions d'assistance technique ont été effectuées à différentes phases des enquêtes.

52. L'Enquête mondiale sur la fécondité réalisée dans les années 70 et au début des années 80 a été complétée par le programme d'enquêtes démographiques et sanitaires comprenant deux cycles d'enquêtes désormais achevés. En avril 1993, 56 enquêtes ont pris fin, dont 18 avaient été lancées en 1991 et 1992. Les données nouvelles que ce programme a permis de dégager présentent un intérêt particulier dans le cas de l'Afrique subsaharienne, où elles permettront de formuler des politiques et des programmes démographiques en s'appuyant sur une base solide.

B. Dynamique de la population

53. Deux tendances se manifestent de plus en plus dans les recherches récentes sur la dynamique de la population : la première procède de la constatation que dans les années 80, alors que la fécondité a continué à baisser, certaines régions et certains groupes échappent apparemment à ce mouvement durable. Les chercheurs s'attachent donc à étudier les déterminants socioculturels du comportement en matière de fécondité. Un projet composite est consacré à ce sujet par l'UNESCO, avec un financement du FNUAP. Le Programme de recherche sociale en Afrique, que l'on achève actuellement de formuler, sera axé principalement sur les déterminants socioculturels du comportement démographique. Il permettra de collecter et d'analyser des données, en vue de renseigner les responsables des politiques sur les interactions entre population et développement, et de les aider à déterminer les orientations qui s'imposent.

54. La deuxième tendance est l'approche interdisciplinaire qui consiste à intégrer les questions démographiques dans la planification du développement socio-économique. Il faut mentionner ici les six réunions de groupes d'experts, qui s'inscrivent dans le cadre des premiers préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement. Les communications scientifiques présentées lors de ces réunions ont porté sur les principaux aspects de la dynamique de la population, à savoir : population et environnement; politiques et programmes en matière de population; femmes et population; planification familiale et santé; accroissement de la population et structures démographiques; répartition de la population et migration.

55. Les recherches sur les rapports entre population et environnement revêtent une importance croissante. En termes généraux, les liens entre population, ressources et environnement sont évidents : l'accroissement d'une population ne peut manquer d'avoir un impact important sur les ressources et l'environnement, entraînant une demande accrue de vivres, d'énergie, d'eau, de soins de santé, d'assainissement et de logement. Toutefois, quand il s'agit de cas précis, les liens entre population, ressources et environnement restent souvent mal définis.

56. La gageure, pour les dirigeants, est de parvenir à définir des politiques dont certaines visent à atténuer les effets de l'accroissement de la population sur l'environnement et les ressources, et d'autres contribuent à ralentir cet accroissement. La lutte contre la pauvreté, l'amélioration de la condition de la femme et des programmes efficaces de planification familiale sont, certes, des composantes essentielles de toute stratégie, mais pour le reste, il y a tant de différences entre les pays que l'on ne peut guère poser de principes généraux.

57. Un sujet d'investigation particulièrement important, s'agissant des effets de l'accroissement de la population sur l'environnement, est celui de l'impact de la mise en valeur des terres vierges, processus qui continue dans de nombreuses régions en développement. Par rapport aux siècles passés, cette mise en valeur se poursuit à un rythme beaucoup plus rapide et les individus concernés sont beaucoup plus nombreux.

58. Une autre tendance marquante qu'on a commencé récemment à étudier de près est l'accroissement rapide des populations dans les zones côtières, où

l'écosystème, relativement fragile, se détériore facilement sous l'effet des politiques d'aménagement. Bien d'autres aspects, tels que l'effet de l'accroissement de la population sur le milieu urbain, les rapports entre population et santé, et les liens de cause à effet entre population et condition de la femme, pour ne citer que ceux-là, devront faire l'objet de recherches plus complètes avant que l'on puisse formuler avec quelque assurance des recommandations précises qui tiennent compte des rapports complexes entre population, ressources et environnement.

59. Les rapports entre la population et les migrations internationales sont, eux aussi, un domaine qui suscite une préoccupation croissante et que l'on étudie de plus en plus attentivement. Grâce à une aide multilatérale, quatre études sur les migrations étalées sur plusieurs années ont pu être réalisées. L'une de ces études, exécutée par l'Organisation internationale pour les migrations (Genève), est consacrée à l'analyse des flux migratoires des pays en développement vers les pays développés, ainsi qu'entre pays en développement. Le travail de base sera effectué par un réseau de centres de recherche des régions en développement. Une autre étude, exécutée par la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, consiste à rassembler des informations afin de constituer une base de données sur les migrations en Europe. Une troisième, exécutée par l'ONU, vise à dresser un inventaire des politiques appliquées par les pays en matière de migration internationale. La quatrième, exécutée par le Centre de recherche démographique appliquée sur la population et le développement, consiste à analyser les migrations dans la région du Sahel en vue de formuler des politiques.

60. Le FNUAP a continué à financer, en 1991 et 1992, des activités liées à la création d'institutions, à la formation et à la recherche. La plupart avaient pour but de doter les pays de moyens institutionnels leur permettant d'analyser les données démographiques et les corrélations entre population et développement, et d'exploiter les résultats aux fins de la planification du développement.

61. L'un des grands objectifs de l'assistance multilatérale au cours de la période considérée a été la formation de personnels à l'analyse démographique et à l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement. Les activités dans ce domaine ont comporté notamment l'organisation de séminaires, d'ateliers et de stages dans des centres de formation, ainsi que l'octroi de bourses. Au cours de la seule année 1992, le Programme mondial de formation en matière de population et de développement a dispensé une formation à 75 cadres moyens de 48 pays en développement. L'aide fournie à l'Institut de formation et de recherche démographiques (IFORD) du Cameroun et au Regional Institute for Population Studies (RIPS) du Ghana leur a permis de restructurer leurs programmes pour y inclure une formation aux questions de population et de développement, afin d'aider les responsables des politiques, de la planification et de la recherche à répondre aux besoins nouveaux suscités par la décentralisation politique et administrative et les programmes d'ajustement structurel.

62. Le développement ne se planifie plus dans le même cadre qu'auparavant, et la nécessité d'innover à cet égard s'impose de plus en plus. La décennie écoulée a vu se produire dans le monde une évolution sociopolitique si rapide

qu'il a été difficile de changer autant qu'il le faudrait les habitudes de pensée et d'action. À bien des égards, les rapports établis par le passé entre démographie et planification procédaient d'une conception de la planification qui n'est plus de mise, du fait que l'on envisage désormais de manière très différente les voies du développement.

63. On a commencé à se préoccuper également de la façon d'intégrer la population au développement sur les plans opérationnel et institutionnel. Le dialogue de fond qui prélude à la Conférence internationale sur la population et le développement devant se tenir en 1994 au Caire a permis de dégager plusieurs moyens novateurs d'intégrer plus activement les questions de population aux stratégies de développement dans les années 90 et au-delà.

64. On s'attache davantage à faire adopter des politiques et des programmes faisant une plus grande place à la participation populaire et à la coopération avec les collectivités locales, et favorisant l'émancipation des femmes. De plus en plus l'assistance multilatérale met l'accent sur la planification décentralisée et sur la prise des décisions aux échelons sous-national et local de façon à intégrer systématiquement les questions de population dans les plans de développement.

65. Le FNUAP a également apporté son concours à la mise au point de logiciels pour les activités démographiques, tels que POPMAP, qui permet d'afficher sous forme de carte et de base de données des indicateurs sociaux, économiques et démographiques, montrant l'implantation des services et autres institutions. Ce logiciel sera certainement très utile puisqu'il permet de lier les données démographiques et connexes à la programmation régionale et locale. Le FNUAP a également aidé à mettre en place un service consultatif pour le Système d'information géographique (SIG), autre moyen également très utile pour ce qui est d'associer démographie et développement.

C. Formulation et évaluation de politiques démographiques

66. En formulant leurs plans de développement socio-économique, bien des pays en développement ne prenaient naguère en considération que la taille et le taux d'accroissement de la population, sans tenir compte d'autres aspects tels que la répartition de la population et la migration, ou les modifications de la structure de cette population et de la répartition par sexe. Certains pays estimaient qu'une politique démographique ne pouvait avoir d'autre objet que de déterminer s'il y avait lieu de limiter l'accroissement de la population, et dans l'affirmative, de s'en donner les moyens. Comme il a été noté lors du Forum international sur la population au XXI^e siècle, il faut que les pays fassent entrer dans leurs politiques démographiques tous les aspects des questions de population, notamment la croissance urbaine et métropolitaine, les liens entre population et environnement, le bien-être général des familles, et la condition des femmes.

67. Le FNUAP a continué, en 1991-1992, à financer des opérations destinées à appuyer des politiques démographiques et des plans de développement dans la plupart des pays en développement. L'Afrique a été la principale bénéficiaire de ces opérations, suivie par l'Amérique latine et les Caraïbes, puis par l'Asie

et le Pacifique; la plupart de ces activités concernaient la création et le renforcement d'institutions.

68. D'autres entités du système des Nations Unies continuent elles aussi à soutenir l'étude de la formulation et de l'exécution des politiques démographiques. La Division de la population du Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'ONU a continué à observer régulièrement les politiques démographiques des différents pays. En 1992 a eu lieu la septième Enquête démographique des Nations Unies auprès des gouvernements, entreprise dans le but de rassembler des informations sur la manière dont les pays intègrent leurs politiques et stratégies démographiques à leur effort global de développement. Les réponses sont en cours d'analyse, et les résultats seront publiés en 1994. Un sous-comité du CAC continue à coordonner les opérations de chiffrage de la population, de la population agricole, de la population active et de la population d'âge scolaire ainsi que les projections correspondantes.

69. Ces dernières années, la nécessité de s'occuper des problèmes démographiques s'est imposée partout, de sorte que l'on a assisté à une expansion des activités liées à la formulation de politiques et programmes dans ce domaine. Les préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement ont donné une impulsion supplémentaire à cette tendance encourageante. À la fin de 1992, 32 pays d'Afrique subsaharienne s'étaient dotés d'une politique démographique ou étaient en train de la formuler. En août 1992, une importante conférence du Mouvement des pays non alignés a adopté à l'unanimité les éléments d'une stratégie face aux problèmes de population, et notamment des mécanismes de haut niveau pour une entraide Sud-Sud dans des domaines tels que le transfert de techniques en matière de contraception.

70. Pour mieux comprendre le rôle que joue la population dans le développement économique, le FNUAP a organisé en septembre 1992 une réunion d'économistes. Les participants ont adopté une déclaration dans laquelle ils demandaient aux économistes de ne pas limiter le débat au cadre étroit de la population et du revenu par habitant, et d'examiner les corrélations entre les variables démographiques et le développement économique, en particulier les incidences à long terme d'une croissance démographique rapide sur les ressources renouvelables et les investissements sociaux.

71. Une table ronde réunie conjointement en novembre 1993 par le FNUAP et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) de l'ONU a été consacrée aux significations nouvelles du concept d'intégration de la population au développement. La réunion a été l'occasion d'étudier les moyens opérationnels et institutionnels d'intégrer la population au développement, ainsi que des questions plus théoriques. Les participants ont suggéré plusieurs formules nouvelles devant permettre de mieux intégrer les aspects démographiques aux stratégies de développement sur le plan opérationnel, pendant les années 90 et au-delà. Ils ont incité les gouvernements à reconnaître la nécessité de traiter les concepts de population et de développement en termes de stratégie, une nécessité qui ne peut que croître dans les années à venir, en raison du contexte changeant dans lequel s'inscrivent les politiques de développement dans les années 90, et notamment du fait que la croissance de la production est de plus en plus déterminée par l'initiative privée et par le marché.

72. En 1991 et 1992, les études et les réunions spéciales financées par le FNUAP à l'échelon interrégional, dont ont été chargés l'ONU, la FAO, l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Conseil de la population et l'OIM, ont été consacrées aux thèmes ci-après : rapport entre développement socio-économique et variables démographiques; vieillissement de la population; population et développement rural; conséquences démographiques des projets de développement; intégration des facteurs démographiques à la planification du développement. Le FNUAP a pris des dispositions spéciales pour faire entendre sa voix à propos des dimensions sociales des programmes d'ajustement de la Banque mondiale, son but étant de souligner la nécessité de faire une place aux questions démographiques dans les programmes en question qui sont mis en oeuvre dans les pays.

D. Services de santé maternelle et infantile, de planification de la famille et de santé génésique

73. Les programmes de santé maternelle et infantile ont renforcé leur capacité de définir les besoins des populations qu'ils desservent, d'offrir des services de planification de la famille dans le cadre des soins de santé primaires, d'améliorer la qualité des services et d'en mesurer les succès et les lacunes. Dans les pays en développement, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont élaboré leurs stratégies et mené leurs activités, dans des conditions de plus en plus difficiles, avec l'appui financier, technique et matériel des institutions et organismes bilatéraux et multilatéraux, dans le cadre du Plan d'action mondial sur la population. De leur côté, les participants au Forum international sur la population au XXI^e siècle tenu en 1989, au cours duquel a été adoptée la Déclaration d'Amsterdam : une vie meilleure pour les générations futures, ont recommandé de fournir des services de planification de la famille afin d'améliorer la santé de la famille et d'assurer une vie meilleure aux générations futures. Par ailleurs, au cours de plusieurs forums organisés récemment dans des pays développés et dans des pays en développement pour préparer la Conférence internationale des Nations Unies sur la population et le développement, on a fait valoir que la planification de la famille était un droit des individus et des couples.

74. Le FNUAP, qui est la plus importante source d'assistance multilatérale dans ce domaine, a continué d'accroître son appui aux activités de santé maternelle et infantile et de planification de la famille (SMI/PF) dans les pays en développement. Au cours de la dernière décennie, les pays ont fait des progrès remarquables pour ce qui est de développer les services de planification de la famille, d'accroître l'utilisation des moyens de contraception et de réduire, grâce à l'espacement des naissances, les taux de mortalité et de morbidité liées à la procréation, d'éviter les grossesses à haut risque et de créer les conditions nécessaires pour que la fondation d'une famille se fasse de manière plus responsable et plus saine.

75. Dans la Déclaration d'Amsterdam, il est notamment prévu d'atteindre les objectifs suivants d'ici la fin du siècle :

a) Augmentation de la fréquence de la contraception dans les pays en développement, qui passerait à 56 %¹¹;

b) Réduction du taux de mortalité infantile, l'objectif étant de le faire passer en dessous de 50 décès pour 1 000 naissances vivantes dans tous les pays et dans les grandes catégories de population à l'intérieur de chaque pays;

c) Réduction de la mortalité maternelle d'au moins 50 %, en particulier dans les régions où le taux est actuellement supérieur à 100 décès pour 100 000 naissances.

76. Selon les dernières estimations effectuées par le Secrétariat de l'ONU et le FNUAP, en collaboration avec le Conseil de la population, environ 56 % des femmes en âge de procréer dans les pays en développement utiliseront des moyens contraceptifs d'ici la fin de 1994, soit 3 % de plus que les estimations précédentes de l'ONU. On a revu celles-ci parce que l'on disposait de données nouvelles sur l'emploi de contraceptifs et la fécondité qui permettaient d'évaluer de manière plus précise la corrélation entre ces deux éléments. D'après la méthode révisée, le taux d'utilisation requis pour atteindre un taux de fécondité donné est plus élevé qu'on ne le pensait. Toutefois, cela ne signifie nullement que les taux de fécondité sont différents, si peu que ce soit, des estimations les plus récentes publiées par l'ONU¹².

77. Les taux de mortalité infantile dans les pays en développement sont encore élevés mais ils baissent considérablement, la moyenne s'étant établie à 75 décès pour 1 000 naissances vivantes en 1993. Les statistiques par pays font également apparaître des réductions importantes de la mortalité maternelle.

78. Lorsqu'il a examiné et évalué pour la dernière fois l'expérience acquise au niveau mondial en matière de programmes de planification de la famille, le FNUAP a défini les principaux facteurs dont dépend la réussite de ces programmes, à savoir engagement politique réel, encouragement de la demande, accessibilité des services, acceptabilité, participation de la collectivité, dotations appropriées en personnel et en moyens financiers, et appui administratif (logistique, supervision, système intégré de gestion, recherche sur les programmes et formation du personnel). À ces facteurs qui sont toujours considérés comme indispensables au succès des programmes de planification de la famille, sont venus s'ajouter, ces dernières années, d'autres éléments tels que la qualité des soins, les droits en matière de procréation, la notion de santé génésique et la prévention des maladies sexuellement transmissibles, y compris l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH).

79. La question des droits de l'homme a été au centre des débats consacrés aux plans et programmes internationaux et nationaux en matière de population. Ainsi, les droits et libertés en matière de procréation, en particulier le droit des individus de décider librement et en toute responsabilité d'avoir des enfants ou non, ont également été examinés de façon approfondie. Entre autres éléments fondamentaux sur lesquels s'est fondée l'assistance multilatérale dans ce secteur au cours de ces dernières années, on mentionnera la généralisation de services de qualité en matière de planification de la famille, la prestation de services de santé génésique plus complets, comprenant des services de planification de la famille et l'acquisition par les femmes d'une plus grande autonomie.

80. En ce qui concerne les aspects sociaux de la santé génésique dans les pays en développement et les problèmes de comportement, les objectifs sont multiples et vont de la prévention des avortements dangereux à une meilleure compréhension du comportement procréateur des individus et de leurs choix en matière de planification de la famille. En outre, dans un monde menacé par le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) et par les maladies sexuellement transmissibles, il convient d'étudier plus attentivement la façon dont les comportements procréateurs et l'emploi de contraceptifs sont modifiés afin de réduire les risques. La nécessité d'élaborer de toute urgence des politiques efficaces visant à aider les populations à se protéger et à améliorer leur santé génésique s'impose et il importe donc d'élaborer un cadre plus large pour les activités de planification de la famille.

81. On constate une évolution vers une approche plus globale des services de santé génésique dans le cadre des soins de santé primaires. Ces services ont pour objet de faire en sorte que les populations soient en mesure de procréer, de contrôler leur fécondité et d'avoir des relations sexuelles saines et responsables. Cela suppose d'éliminer les risques liés à la grossesse et à l'accouchement, d'offrir des moyens sûrs de régulation des naissances et de garantir la sécurité des hommes et des femmes dans leurs relations sexuelles. Plus que tout autre domaine, la santé génésique a un impact qui dépasse largement le champ de l'individu et de la famille et s'étend à des questions cruciales de portée mondiale, telles que la santé, la population, la condition de la femme et l'environnement.

82. On sait qu'en matière de planification de la famille la qualité des services doit être recherchée pour elle-même dans la mesure où elle élargit les possibilités de choix informé pour les femmes et les protège des risques inutiles; mais elle apparaît de plus en plus nettement comme l'un des principaux facteurs qui peuvent inciter les usagers à accepter les contraceptifs et à les utiliser de façon continue. Depuis quelques années, plusieurs organismes s'occupant des questions de population, y compris le FNUAP, travaillent dans ce domaine. Au cours de la période 1992-1993, une évaluation thématique de la qualité des services de planification de la famille a été effectuée avec l'appui du FNUAP dans les huit pays suivants : Botswana, Équateur, Indonésie, Mexique, Niger, Pakistan, Turquie et Viet Nam.

83. Il ressort de l'évaluation que, d'une manière générale, les services de planification de la famille sont assez facilement accessibles et que, dans la plupart des cas, le personnel de ces services a reçu une formation de base et dispose d'un minimum de matériel médical. Des systèmes de gestion élémentaires mais relativement efficaces ont été mis en place et diverses méthodes contraceptives sont disponibles. Toutefois, la capacité des usagers, dont les femmes, de choisir et d'utiliser efficacement ces méthodes est encore parfois limitée en raison du parti pris de ceux qui fournissent les soins ou de leur manque de compétence technique dû à une formation insuffisante et à l'absence de mécanismes de supervision. On tire actuellement les leçons de ce type d'évaluation pour améliorer la qualité des services dans d'autres pays.

84. Dans le processus de formulation, d'exécution et d'évaluation des programmes de planification de la famille, il est indispensable de prévoir la fixation d'objectifs quantifiables devant être réalisés au cours d'une période

donnée. Lorsqu'ils élaborent les politiques nationales, nombre de gouvernements arrêtent des objectifs en matière de population et de planification de la famille. S'il est justifié d'inclure de tels objectifs dans des politiques et programmes nationaux visant à assurer un développement durable, en revanche l'expérience a montré qu'ils ne devaient pas être convertis en quotas donnés comme objectifs aux agents des services de planification de la famille. On a constaté que le fait de fixer des objectifs rigides allait à l'encontre du but recherché qui est de fournir des services de très grande qualité qui répondent aux attentes des clients et aux besoins des populations desservies.

85. Le FNUAP a incorporé cette notion dans ses directives et, pour la formulation des programmes, préconise une approche fondée sur les besoins et la demande.

86. Les programmes traditionnels n'ont pas toujours permis d'informer les femmes pauvres, les membres des minorités, les femmes non mariées, les adolescents et les hommes, ni de leur donner accès aux services de planification de la famille. Or, bien souvent, c'est à ces groupes de population difficiles à atteindre qu'appartiennent ceux qui sont les plus exposés aux infections à VIH et à d'autres maladies sexuellement transmissibles. Il faut donc faire des efforts supplémentaires pour formuler et appliquer de nouveaux modèles de prestation de services qui puissent satisfaire les besoins en matière de planification de la famille et de santé génésique de cette partie considérable de la population. Il faudrait notamment prêter une attention particulière aux personnes sexuellement actives, notamment aux jeunes adultes, et mettre l'accent sur l'importance d'un comportement procréateur sain et responsable, l'utilisation de techniques d'information, d'éducation et de communication (IEC) propres à inciter les individus à changer de comportement, et la distribution de contraceptifs offrant une protection contre les maladies sexuellement transmissibles et les grossesses non désirées. Étant donné les similitudes qui existent entre les services de SMI/PF et les services de traitement des maladies sexuellement transmissibles et du sida, notamment en ce qui concerne la formation du personnel et les modalités que revêt la prestation de ces services, il faudrait essayer de coordonner les activités menées à ce titre; cela pourrait aller d'une planification concertée à la fourniture de services intégrés.

87. Les services de santé maternelle et infantile/planification de la famille peuvent devenir l'un des principaux moyens de prévention des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida. L'adjonction de cette nouvelle fonction offrirait d'ailleurs une excellente occasion d'améliorer la qualité de ces services et d'en modifier la portée pour l'élargir à la santé génésique en général.

88. Les services de planification de la famille encouragent vivement l'utilisation du préservatif, principal moyen de lutter contre la propagation du sida. Toute amélioration des programmes d'IEC et de conseil ne peut qu'être utile, aussi bien pour les services de planification de la famille que pour les services de prévention et de traitement des maladies sexuellement transmissibles. Il faudrait à tout le moins que le personnel des services de planification de la famille reçoive une formation dans le domaine des maladies sexuellement transmissibles et du VIH/sida, ait accès à des systèmes d'aiguillage appropriés pour un traitement plus poussé de ces maladies et

dispose de documents d'IEC sur l'infection à VIH et autres maladies sexuellement transmissibles, ainsi que de stocks de préservatifs.

89. La demande de services de planification de la famille augmentera considérablement au cours de la période 1994-2005. Il y aura environ 446 millions de contracepteurs dans les pays en développement en 1994. Si la variante moyenne des projections démographiques établies par l'ONU pour 2005 se confirmait, le taux d'emploi des contraceptifs devrait atteindre 63 %. Ce demi-point d'accroissement annuel impliquerait la fourniture de contraceptifs à 603 millions d'utilisateurs, soit 157 millions de plus qu'en 1994 ou une augmentation de 35 %. Pour ramener le taux de fécondité au niveau correspondant au remplacement des générations – ce qui constitue un objectif très ambitieux –, il faudrait 267 millions d'utilisateurs additionnels, soit une augmentation de 60 %.

90. Le coût des services de planification de la famille monte en flèche car la proportion de couples qui choisissent la contraception augmente, de même que le nombre total de femmes entrant dans l'âge fertile. Actuellement, près de 75 % des fonds sont fournis par les gouvernements, 15 % par les donateurs et le reste par les usagers eux-mêmes ou par des organisations non gouvernementales. Des ressources financières additionnelles seront nécessaires.

91. De nombreuses études ont montré que les avantages financiers des services de planification de la famille dépassent largement le coût de ces services : les donateurs devraient donc accroître leur contribution. Or, si un important donateur a récemment modifié dans le sens souhaité ses priorités en matière d'aide internationale, l'accroissement du volume des fonds affectés par les donateurs aux questions de population semble s'être ralenti. À l'heure actuelle, 1,3 % seulement de l'aide extérieure au développement est consacré à ces questions.

92. S'il est indispensable de mobiliser des fonds additionnels pour les programmes de planification de la famille, il faut aussi utiliser plus efficacement les ressources déjà consacrées à ces programmes. Il faudrait également étudier de plus près les nouvelles stratégies de financement des services de planification de la famille, telles que la facturation des soins aux usagers pour recouvrer les coûts, qui présentent beaucoup d'intérêt. Il faudrait appuyer énergiquement la recherche opérationnelle dans ces deux domaines. Le FNUAP organisera une consultation internationale sur le recouvrement des coûts et la viabilité des programmes de planification de la famille au début de 1994, afin d'approfondir ces questions et d'aider les gouvernements intéressés à intégrer des mécanismes de recouvrement des coûts dans leurs programmes de planification de la famille. Plusieurs documents techniques ont été établis sur ce sujet, notamment six monographies financées par le FNUAP sur les pays suivants : Brésil, Colombie, Égypte, Indonésie, Kenya et Thaïlande.

93. Il faudrait aussi encourager le secteur privé à participer davantage aux programmes, sous diverses formes : distribution subventionnée de contraceptifs, programmes axés sur l'emploi, programmes privés financés par des tiers et systèmes de sécurité sociale.

94. Au cours de la période 1992-1993, le FNUAP, en étroite collaboration avec des pays en développement, d'autres organismes des Nations Unies, des organismes bilatéraux et des organisations non gouvernementales, a réalisé une série d'études approfondies visant à estimer les besoins des pays en développement en matière de contraception et de gestion logistique. On a déjà achevé sept monographies, qui portent sur les pays suivants : Inde, Népal, Pakistan, Philippines, Turquie, Viet Nam et Zimbabwe. Des études additionnelles sont prévues dans un avenir proche.

95. Les études en question comprennent notamment une évaluation des taux de fécondité et des tendances ainsi que des objectifs retenus; une évaluation de la fréquence de la contraception et des tendances; des prévisions des besoins en contraceptifs d'ici l'an 2000; des estimations des besoins en préservatifs pour la prévention du VIH/sida. On y trouve aussi des renseignements très utiles sur la qualité et l'efficacité des moyens logistiques mis en oeuvre aux différents stades de l'approvisionnement en contraceptifs (constitution et tenue des stocks, entreposage, contrôle de la qualité, achat et transport). Toujours dans le cadre de ces études, on a évalué les différentes solutions qui s'offrent pour la production locale de contraceptifs, en procédant notamment à une estimation des coûts.

96. Il ressort d'une étude récente du FNUAP sur les besoins en contraceptifs à l'échelle mondiale que le coût des produits, à l'exclusion des autres frais, sera d'environ 528 millions de dollars en 1994 et dépassera 750 millions de dollars en 2005. Selon ces estimations, le montant total pour la période de 12 ans allant de 1994 à 2005 devrait dépasser 7,5 milliards de dollars.

E. Information, éducation et communication en matière de population

97. Au niveau du FNUAP et d'autres organismes des Nations Unies qui s'occupent des questions de population, l'information, l'éducation et la communication en matière de population visent, à partir d'études de leurs besoins et perceptions, à modifier sensiblement les comportements et attitudes de groupes particuliers. Ces activités ont pour objet de contribuer à résoudre des problèmes démographiques précis ou à faciliter, au sein d'un programme, la solution d'une question liée à la population qui, d'après les planificateurs, devrait pouvoir être réglée en modifiant les attitudes et comportements de groupes cibles. Il se peut qu'il faille pour cela fournir simultanément ou rendre accessibles les produits et services correspondants, et associer à l'entreprise diverses couches d'une société donnée. L'ensemble des méthodes propres à favoriser ces changements de comportement émane d'une source riche en procédés d'information, d'éducation et de communication.

98. Au cours des deux dernières années, des programmes d'information ayant pour objet de diffuser des informations sur divers sujets intéressant les questions de population ont été lancés dans un certain nombre de pays. Les institutions multilatérales ont apporté leur soutien à ces programmes dans deux domaines à l'échelle mondiale : a) la fourniture d'informations au public par le biais de divers ouvrages de vulgarisation et de campagnes publicitaires diffusées par les médias; et b) la communication d'informations techniques aux responsables politiques dans le cadre de la concertation et des activités de plaidoyer.

99. Sur la recommandation de la Commission de la population, le Conseil économique et social a adopté la résolution 1979/33, dans laquelle il demandait au Secrétaire général de faciliter, en collaboration avec les commissions régionales et les institutions spécialisées, la création d'un réseau d'informations démographiques (POPIN), en tant que réseau décentralisé pour la coordination d'activités régionales, nationales et non gouvernementales d'informations sur la population, et de chercher à obtenir des ressources extrabudgétaires pour le fonctionnement d'un groupe consultatif et d'un service de coordination. Conformément à cette résolution, un réseau mondial POPIN a été créé en 1979 et des centres de liaison régionaux ont été créés ultérieurement. Actuellement, le réseau mondial POPIN regroupe 100 institutions membres parmi lesquelles on compte des centres d'information sur la population, des bibliothèques, des bureaux d'échange d'informations, des centres de documentation, des universités et des instituts de recherche. Le service de coordination du réseau mondial POPIN a été rétabli au sein du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en 1993 grâce à un financement du FNUAP, pour exploiter les nombreuses possibilités nées de l'évolution rapide des techniques de communication et pour faire face aux problèmes qui en découlent.

100. Pour que les programmes en matière de population puissent bénéficier réellement des activités d'information, d'éducation et de communication, il faut qu'une stratégie nationale formulée avec soin définisse ses objectifs, la situation sectorielle à analyser, les groupes cibles prioritaires, les objectifs du changement de comportement correspondant et les méthodes à utiliser pour que les activités d'information, d'éducation et de communication aient le maximum d'incidences sur divers secteurs du programme en matière de population. Le FNUAP a établi un document technique sur la définition de stratégies en matière d'information, d'éducation et de communication au titre des programmes de population qui propose de procéder de manière systématique et graduelle à cet égard.

101. Dans le cadre des recherches socio-culturelles, on s'efforce de plus en plus de cerner les facteurs qui influent sur les attitudes et les comportements en matière de fécondité. S'il est vrai que l'essentiel des activités dans ce domaine se sont déroulées aux niveaux national et communautaire, il n'en demeure pas moins que le FNUAP a continué à appuyer un programme interrégional administré par l'UNESCO.

102. En 1992, de nouvelles approches ont été intégrées aux programmes et projets d'information, d'éducation et de communication. Par exemple, des projets ont été conçus dans un certain nombre de pays pour apprendre aux parents à mieux communiquer avec leurs enfants, afin de susciter une ambiance de soutien mutuel. On a encouragé les parents à aborder avec leurs enfants adolescents des questions délicates comme la sexualité humaine, la planification familiale, la prévention du VIH et du sida et la contraception. En 1993, le FNUAP a publié une note consultative sur l'éducation des parents pour orienter les activités multilatérales dans ce nouveau domaine.

103. L'éducation en matière de population dispensée dans le cadre des systèmes d'éducation de type scolaire est un élément essentiel des programmes de pays depuis les années 70. Aux alentours de 1985, 89 pays avaient intégré des cours d'éducation en matière de population dans les programmes scolaires. En 1993, le

FNUAP a élargi ses activités d'éducation de type classique en matière de population en fournissant un appui à 98 activités nouvelles et en cours dans toutes les régions. La même année, le FNUAP et l'UNESCO ont parrainé le Congrès international sur l'éducation en matière de population et le développement à Istanbul. Les 90 gouvernements représentés au Congrès se sont prononcés en faveur de l'intégration de l'éducation en matière de population à tous les niveaux des programmes scolaires.

104. En 1992, l'UNESCO et le FNUAP avaient déjà tenté de redéfinir la notion d'éducation en matière de population de manière à englober à la fois les aspects démographiques généraux (macroniveau) et particuliers (microniveau), en insistant sur la définition des priorités dans la conception des programmes. Le FNUAP a publié à cet effet un document technique qu'il a fait diffuser en 1993 et qui définit l'orientation des activités d'éducation en matière de population à l'aube du XXI^e siècle, en précisant les préférences du Fonds s'agissant de l'éducation en matière de planification familiale et des programmes d'éducation sexuelle et en plaçant l'éducation en matière de population dans le contexte de l'initiative mondiale de l'éducation pour tous.

105. L'éducation par les pairs a été également introduite auprès des jeunes. Un programme de formation a été organisé à l'intention de membres d'associations de jeunes dans plusieurs pays pour leur apprendre à animer des débats sur des questions de population, monter des pièces de théâtre destinées à sensibiliser le public à la planification familiale et la procréation responsable, et participer d'autres façons à des programmes en matière de population. En 1993, le FNUAP a diffusé à l'intention des responsables nationaux et internationaux une note consultative sur la jeunesse pour encourager l'exécution d'activités plus nombreuses et mieux ciblées dans ce domaine. Les activités d'information, d'éducation et de communication liées à la planification familiale doivent, comme on le reconnaît de plus en plus, s'adresser aux jeunes.

106. Le secteur de l'enseignement de type non classique a également bénéficié d'une attention accrue grâce à des activités organisées en faveur de parents, d'analphabètes et de travailleurs. Les organismes privés qui bénéficient d'un appui au titre de l'assistance multilatérale en matière de population comprennent notamment des syndicats, des groupes d'employeurs et de gestion, des coopératives et des groupes de femmes et de jeunes. On a estimé que ce genre de programmes d'éducation pouvait atteindre 180 à 300 millions de personnes dans les pays en développement, à l'exclusion de la Chine. Le FNUAP, en collaboration avec le BIT, a appuyé des programmes de ce genre mis en oeuvre dans de nombreux pays. Dans son document relatif à l'examen et à l'évaluation de l'expérience acquise en matière de programmes démographiques, le FNUAP a souligné qu'il était possible d'intégrer des cours d'éducation en matière de population dans les programmes de vulgarisation agricole, d'éducation ménagère et de financement agricole, ainsi que dans certaines activités féminines. La collaboration avec la FAO a permis de mener des activités nationales dans ces domaines en 1991-1992.

107. Un sommet réunissant les chefs d'État et les ministres de l'éducation de neuf des pays les plus peuplés du monde a eu lieu à New Delhi en décembre 1993. Le Sommet relatif à l'éducation pour tous a bénéficié du concours de l'UNESCO, de l'UNICEF et du FNUAP. Il avait pour principal objectif de renforcer le degré

d'engagement politique des pays participants en vue d'universaliser l'enseignement primaire et de réduire l'analphabétisme, en particulier chez les femmes, d'ici à l'an 2000. Le Sommet a été précédé de tables rondes qui ont examiné des questions comme l'éducation des filles et l'instruction des femmes, les questions touchant la population et l'émancipation des femmes, les avantages qui découlent de l'éducation des filles, et les femmes et l'accroissement de la population.

F. Femmes, population et développement

108. À sa trente-huitième session, tenue en juin 1991, le Conseil d'administration du PNUD a approuvé deux rapports d'activité sur l'application de la stratégie visant à renforcer l'aptitude du Fonds à traiter des questions concernant le rôle des femmes en matière de population et de développement pour la période 1991-1994. Le rapport que le FNUAP avait présenté au Conseil à cette session examinait l'application de la stratégie précédente, que le Conseil d'administration du PNUD avait approuvée pour 1987-1990. Sur la base des priorités recommandées par le Conseil d'administration du PNUD, le FNUAP a poursuivi la stratégie en cours en 1991 et 1992, en mettant l'accent sur certains de ses volets.

109. Le FNUAP s'est donc employé à resserrer ses liens avec les organisations non gouvernementales qui s'occupent de la condition de la femme. Grâce à son assistance, celles-ci ont pu participer à des rencontres internationales au cours de la période actuelle, notamment à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et aux préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

110. La formation du personnel aux questions intéressant la participation des femmes au développement constitue une autre priorité de la stratégie. Le personnel du FNUAP a pu suivre des séminaires de formation au siège en janvier 1992, et les fonctionnaires des bureaux extérieurs, les agents nationaux et le personnel de projets un stage à l'Institut tropical royal des Pays-Bas en 1991. En outre, la question du rôle des femmes en matière de population et de développement figurait en bonne place dans tous les programmes de formation organisés à l'intention des fonctionnaires du Fonds.

111. Afin de disposer d'un mécanisme global d'établissement de rapports qui faciliterait le suivi de l'application de la stratégie, le FNUAP a décidé de mettre au point un formulaire, qui doit accompagner toutes les propositions de projet, et qui indique la façon dont les préoccupations des femmes sont prises en compte dans le projet et la façon dont les femmes sont associées à toutes les étapes de la formulation, de l'exécution et de l'évaluation du projet, en tant que bénéficiaires et en tant qu'agents. En 1992, les réponses fournies dans le formulaire ont été analysées, ce qui a permis de l'améliorer.

112. Au cours de la période 1991-1992, le FNUAP a continué à travailler en étroite collaboration avec d'autres organismes du système des Nations Unies sur la question de la participation des femmes au développement, dans le cadre des rencontres internationales susmentionnées. Il a participé, par exemple, à toutes les réunions spéciales interinstitutions de l'Année internationale de la

famille et a coparrainé avec l'UNICEF un colloque sur "les femmes et les enfants d'abord" lors des préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement. Il a par ailleurs continué à travailler avec ses partenaires au sein du Groupe consultatif mixte des politiques à la préparation et à l'organisation d'un séminaire de formation au Cameroun, consacré à la participation des femmes au développement; il a élaboré un document de synthèse sur les femmes et l'ajustement structurel et a entrepris un projet ayant trait aux indicateurs et statistiques concernant les femmes, au titre duquel a été établie une monographie intitulée "Les femmes dans le monde, 1970-1990 : des chiffres et des idées"¹³. Le FNUAP a également contribué à divers rapports sur la participation des femmes au développement, comme le rapport établi en 1991 par le Secrétaire général sur la mobilisation et l'intégration efficaces des femmes au développement (A/46/464) et le rapport biennal du Secrétaire général sur le suivi de l'application des Stratégies prospectives d'action de Nairobi pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 (A/48/413).

113. Afin d'améliorer les aspects techniques de la question de la participation des femmes au développement, le FNUAP a diffusé un certain nombre de rapports et de publications, notamment celles intitulées Women, Population and the Environment; Incorporer les femmes dans le secteur population et développement : savoir pourquoi et savoir comment; Women and Microenterprises; le rapport du troisième Groupe consultatif sur les femmes, la population et le développement, et une compilation de projets intitulée "model projects".

114. La programmation et les activités de projet sur la participation des femmes au développement se sont poursuivies dans les divers domaines techniques. Ainsi, en 1992, deux projets du FNUAP ont été menés à bien dans le domaine de la santé. L'un, exécuté par l'Associazione Italiana Donne per lo Sviluppo, organisation non gouvernementale italienne pour la participation des femmes au développement, a permis au Comité national du Comité interafricain pour les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants de se doter des moyens de sensibiliser le public aux effets néfastes de l'excision. Dans le cadre d'un projet exécuté par l'OMS, des organisations féminines de plus de 40 pays ont reçu une formation qui leur a permis de renforcer leur rôle dirigeant et de mieux cerner les problèmes concernant les femmes, la population et le développement, en particulier dans le domaine de la santé.

115. Dans le domaine de l'environnement, un projet de recherche sur les femmes, la population et l'environnement a été exécuté en 1992. Ses résultats devraient être très utiles dans un domaine où l'on ne dispose jusqu'ici que de peu d'informations sur l'interaction entre les femmes et l'environnement au niveau local et sur l'incidence de la dégradation de l'environnement sur les décisions des femmes, surtout en matière de santé et de fécondité.

116. Un autre projet nouveau financé par le FNUAP et approuvé en 1992 a pour titre "The family and population policy: towards a realization of reproductive choice". Exécuté par le Conseil de la population, il fait suite à deux projets antérieurs qui portaient sur la structure familiale, les femmes chefs de famille et la pauvreté. Les travaux de recherche, de sensibilisation et d'évaluation de politiques menés dans le cadre du projet permettront aux gouvernements de planifier et d'appliquer des mesures en faveur des femmes qui faciliteront en

même temps la réalisation d'objectifs démographiques concernant une grande partie de la population, notamment en ce qui concerne les choix en matière de procréation.

117. Au cours de l'année 1992, le FNUAP a évalué des projets dans le domaine des programmes spéciaux, surtout des projets concernant des activités génératrices de revenus. L'évaluation a porté sur des questions précises telles que la viabilité des entreprises financées par le Fonds, l'efficacité des mécanismes de crédit, la corrélation entre les activités économiques des femmes et le recours aux services de SMI/PF; l'efficacité des divers agents d'exécution et la collaboration avec les autres donateurs.

III. PROBLÈMES OPÉRATIONNELS

118. Ainsi qu'il est indiqué dans le rapport de 1991, les méthodes opérationnelles adoptées par les organismes multilatéraux pour exécuter leurs programmes en matière de population ont évolué et continuent d'évoluer considérablement. Cette évolution s'est notamment traduite par un changement d'orientation – l'accent étant mis désormais sur les programmes plutôt que sur les projets –, la décentralisation des pouvoirs d'approbation vers les bureaux extérieurs, l'adoption de méthodes intégrées pour l'élaboration des stratégies démographiques, la simplification des procédures, l'amélioration de la coordination des activités des organismes des Nations Unies et la mise au point de directives techniques et de procédures permettant d'obtenir de meilleurs résultats opérationnels.

A. Approche axée sur la programmation

119. Les programmes d'assistance multilatérale reconnaissent de plus en plus que, dans le domaine de la coopération technique, la fourniture d'une assistance extérieure dans le cadre de projets non seulement n'a pas été efficace mais n'a pas non plus produit de résultats viables. Un rapport du PNUD sur la question a conclu que, du fait de la prolifération des projets, les ressources se sont trouvées dispersées entre de nombreuses activités, ce qui a eu pour effet de restreindre la capacité des gouvernements d'assurer les services requis et d'affaiblir la capacité du système des Nations Unies de leur fournir un appui technique et administratif adéquat (DP/1990/9, par. 482).

120. Dans sa résolution 44/211, relative aux activités opérationnelles de développement, l'Assemblée générale a demandé que la programmation des activités de coopération du système des Nations Unies soit mieux intégrée et coordonnée afin que les processus de programmation soient fondés sur le schéma global du programme national d'activités opérationnelles de développement qu'établirait le gouvernement du pays bénéficiaire. Le schéma du programme national définirait les besoins en matière de coopération que devraient satisfaire les organismes des Nations Unies, conformément aux plans et priorités de développement du gouvernement.

121. En 1992, sur la base de sa résolution 44/211, l'Assemblée générale, dans sa résolution 47/199, a approfondi la stratégie de programmation, et tracé les grandes lignes des modalités de coopération et de coordination entre les organismes des Nations Unies qui fournissent une assistance multilatérale aux

fins du développement, en définissant le mécanisme des notes de stratégie nationale.

122. C'est en 1989 que le FNUAP a adopté pour ses activités en matière de population une nouvelle approche axée sur la programmation intitulée "Analyse des programmes et élaboration de stratégies" (APES) qui lui permet de fixer les objectifs d'un pays en fonction de projections et objectifs démographiques à moyen terme ainsi que des apports et interventions nécessaires à la réalisation de ces objectifs. L'APES lui permet aussi de déterminer à quelles fins les ressources disponibles doivent être utilisées en priorité et de définir les rôles respectifs des gouvernements et des organismes bilatéraux et multilatéraux dans la réalisation des objectifs démographiques. Comme les stratégies démographiques établies sur la base de l'APES reposent sur une approche analytique qui tient compte de l'ensemble des liens entre développement et population, elles permettent de formuler des programmes démographiques valables et complets et de définir et quantifier tous les éléments nécessaires à leur mise en oeuvre.

123. En 1991, le FNUAP a organisé des missions d'APES dans 28 pays (16 en Afrique, 4 en Asie occidentale et en Europe, 5 en Asie et dans le Pacifique et 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes). Trois missions d'évaluation des besoins ont été organisées en Europe (en Bulgarie, en Pologne et en Roumanie).

124. En 1992, le Fonds a organisé des missions d'APES dans 12 pays (9 en Afrique et 3 en Amérique latine et dans les Caraïbes). Il a aussi organisé deux missions d'évaluation des besoins, l'une en Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Turkménistan et Ouzbékistan) et l'autre dans les États baltes (Estonie, Lettonie et Lituanie). Au total, 184 missions, dont 68 missions d'APES, ont été organisées de 1977 à 1992.

B. Élaboration et approbation des programmes et projets

125. Conformément aux directives des organes directeurs de l'ONU, on a observé une nette réorientation vers une approche-programme dans l'aide multilatérale aux pays en développement. Auparavant, les projets hors programme risquaient davantage de faire double emploi et de poursuivre des objectifs non prioritaires, et leurs activités étaient insuffisamment coordonnées et parfois même contradictoires. L'initiative du FNUAP, fondée sur l'APES dont il est question dans la section ci-dessus va même plus loin dans la mesure où elle présente les évaluations analytiques des rapports population-développement dans les différents pays parallèlement à un plan stratégique cohérent pour un programme intégré en matière de population. À l'heure actuelle, le Fonds n'accorde son aide aux pays que lorsque des programmes de pays ont été établis. Ces programmes, qui se fondent sur les résultats des études effectuées au titre de l'APES, analysent en détail tous les problèmes de population dans un pays déterminé et définissent clairement les priorités pour l'allocation des ressources.

126. La formulation et l'élaboration de projets relèvent principalement de la responsabilité des gouvernements. En pratique, cependant, bon nombre de projets sont formulés par des experts internationaux travaillant pour le compte d'organismes multilatéraux ou recrutés par eux comme consultants. De nombreux

/...

organismes des Nations Unies ont souligné le rôle primordial que jouent les gouvernements dans la formulation des programmes et projets. C'est pourquoi les organismes multilatéraux appuient les efforts menés par les pays dans les domaines de la formation et de la création d'institutions en vue de leur permettre de mieux gérer et exécuter des programmes internationaux en matière de population.

127. En ce qui concerne la formulation et l'approbation des programmes et projets, la décentralisation massive des pouvoirs de décision vers les bureaux extérieurs a constitué un fait nouveau important. Dans le cas du FNUAP, les directeurs de pays ont été autorisés en 1990 à évaluer et approuver le financement de projets dont le budget pouvait aller jusqu'à 500 000 dollars, et à compter de la fin de 1993, jusqu'à 750 000 dollars. En outre, la décentralisation à l'échelon national des pouvoirs d'approbation pour tous les projets de pays est à l'essai dans 11 pays et dans la région du Pacifique Sud. Le PNUD et l'UNESCO ont eux aussi décentralisé vers leurs bureaux extérieurs les pouvoirs d'approbation des projets. Cette politique a permis non seulement de rationaliser bon nombre des activités des organismes multilatéraux, mais aussi et surtout de mieux adapter les programmes de ces organismes aux besoins des pays en développement.

C. Exécution des programmes et projets

128. Les projets de pays et les projets multilatéraux sont généralement financés par les organismes multilatéraux. Les projets de pays font partie d'un programme de pays, généralement conçu en fonction des besoins et priorités du pays concerné. Les projets multilatéraux sont conçus en fonction des besoins régionaux ou mondiaux et sont censés avoir un impact plus large. Bon nombre de projets multilatéraux donnent lieu à des programmes de formation, des activités de recherche, des services consultatifs techniques ou des activités de collecte et de diffusion d'informations.

129. Au niveau des pays, les éléments les plus importants dans l'exécution des projets sont l'engagement politique, qui se traduit généralement par un financement de contrepartie suffisant; le choix d'institutions et de responsables compétents; l'adoption explicite, par les plus hauts responsables gouvernementaux, de politiques non équivoques; et le soutien des services publics nationaux et locaux. Les programmes d'assistance des organismes des Nations Unies continuent à accorder un rang élevé de priorité à la formation du personnel local, pour faciliter l'exécution des programmes et assurer leur viabilité à plus long terme.

130. L'exécution des projets s'est heurtée ces dernières années à un problème relativement grave, celui de l'achat en temps opportun et de l'utilisation efficace du matériel et des fournitures. Les organismes des Nations Unies encouragent de plus en plus les achats au niveau local, non seulement pour aider les pays en développement, mais aussi pour répondre à des besoins pressants liés aux projets.

131. En 1991, le montant total des achats du FNUAP s'est élevé à 31,1 millions de dollars, ce qui représente une augmentation d'environ 6 % par rapport à 1990.

Les achats les plus importants ont été les achats de matériel (médical, audiovisuel, informatique et de bureau), de contraceptifs et de véhicules.

132. En 1992, le montant total des achats du FNUAP s'est élevé à 59,4 millions de dollars, soit une augmentation de 90 % par rapport à 1991. L'augmentation considérable du volume de ses achats a permis au Fonds d'obtenir des prix très préférentiels et de rentabiliser ainsi au maximum les fonds des donateurs. Environ 81 % du montant susmentionné ont été consacrés à l'achat de contraceptifs et 5 % de plus à l'achat de matières premières servant à la fabrication de contraceptifs.

133. Au cours des années 80 et jusqu'à une date récente, le Fonds a apporté un appui technique aux projets qu'il finance dans le domaine de la population grâce essentiellement à un réseau de conseillers régionaux en poste dans les bureaux régionaux des organismes des Nations Unies, de conseillers interrégionaux et de techniciens en poste au siège desdits organismes, et de spécialistes de diverses disciplines recrutés à moyen ou à long terme dans le cadre des divers projets, que ceux-ci soient exécutés par les gouvernements, des organismes des Nations Unies, le Fonds lui-même ou des organisations non gouvernementales. Cet arrangement a aidé le FNUAP à répondre de manière souple et novatrice à toutes les demandes d'assistance qui lui ont été adressées.

134. Récemment, le FNUAP a procédé à un examen et à une évaluation approfondis de l'expérience qu'il a acquise dans le domaine de la population au cours de ses 20 années d'existence. Les résultats de cette étude ont montré qu'il existait un vaste réservoir de données d'expérience et de connaissances à l'échelon mondial et que de nouvelles informations étaient produites constamment. Il restait cependant beaucoup à faire pour améliorer la qualité des informations sur les politiques et programmes en matière de population à l'échelon local et sur les activités d'assistance technique correspondantes.

135. À sa trente-septième session, en 1990, le Conseil d'administration du PNUD a décidé que, dans le cas du Fonds des Nations Unies pour la population, les arrangements concernant les dépenses d'appui devraient être adaptés aux besoins spécifiques de son programme (décision 90/26, par. 2). À sa trente-huitième session, le Conseil d'administration a examiné les arrangements proposés en ce qui concerne les services d'appui technique (DP/1991/34) et a décidé (décision 91/37) que les futurs arrangements applicables au Fonds des Nations Unies pour la population devraient notamment permettre :

a) De fournir en temps opportun des services d'appui aux programmes et politiques de population des pays en développement de manière coordonnée et efficace;

b) D'utiliser les capacités nationales et régionales dans le domaine des activités touchant la population et d'en tirer le meilleur parti possible;

c) De faire appel aux sources d'assistance technique les plus appropriées et les plus compétitives en tenant pleinement compte de l'aptitude des organismes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales compétentes à fournir les conseils techniques nécessaires pour l'exécution des

programmes et projets nationaux financés par le Fonds des Nations Unies pour la population;

d) D'adapter davantage les services et conseils techniques aux activités menées sur le terrain dans les pays en développement dans le cadre du processus de décentralisation des programmes du Fonds des Nations Unies pour la population (par. 1).

136. Les services d'appui technique du Fonds, qui font appel aux services d'experts d'une bonne partie des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et des organisations non gouvernementales compétentes, sont devenus entièrement opérationnels en 1992. Ces services permettent de répondre aux besoins d'assistance technique des pays à trois niveaux différents :

a) Au niveau national, moyennant le recours plus fréquent à des experts locaux et à des institutions locales;

b) Aux niveaux régional et sous-régional, moyennant le recours à des équipes d'appui technique composées de spécialistes de diverses disciplines dans le domaine de la population; et

c) Au niveau du siège et à celui des bureaux régionaux des organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, où il fournit un appui au personnel technique.

137. Les huit équipes d'appui technique aux pays réparties stratégiquement dans les grandes régions en développement constituent l'élément essentiel des services d'appui technique. Elles regroupent plus de 160 spécialistes de toutes les questions intéressant la population et ont pour principale mission d'apporter rapidement une assistance technique de qualité aux pays lorsqu'ils en ont besoin.

D. Suivi et évaluation

138. Au cours de la période considérée, les organismes des Nations Unies ont continué à suivre et évaluer l'assistance en matière de population tant pour se conformer aux critères définis en matière de responsabilité que pour obtenir des données leur permettant d'améliorer la gestion de leurs projets. Les directives révisées du FNUAP sur le suivi et l'évaluation ont été publiées en août 1990, en remplacement de celles formulées en 1986. De sérieux efforts ont été déployés pour coordonner les processus et procédures d'évaluation et de suivi de façon que les organismes des Nations Unies puissent tirer parti de l'expérience acquise au niveau du système et faciliter la tâche des gouvernements coopérants. Le Groupe consultatif mixte des politiques, qui a mis en place un mécanisme de coordination entre le PNUD, l'UNICEF, le FNUAP, le Programme alimentaire mondiale (PAM) et le Fonds international de développement agricole (FIDA), encourage ces organismes à mener des activités conjointes de programmation et d'évaluation des programmes, à harmoniser leurs cycles de programmation, à partager des locaux et à procéder à leurs achats en commun. Par ailleurs, des efforts sont faits actuellement pour promouvoir l'harmonisation des politiques et principes d'évaluation entre les membres du Groupe.

139. Depuis quelques années, comme suite aux efforts qui ont été déployés pour faire une plus large place au suivi et à l'évaluation en tant que parties intégrantes du processus de programmation, la responsabilité de l'évaluation des programmes de pays et des divers projets a été confiée à des entités décentralisées, au sein du FNUAP ou en dehors, notamment aux bureaux extérieurs du Fonds ainsi qu'aux organismes chargés de la gestion et de l'exécution des projets.

140. De ce fait, le nombre d'évaluations effectuées par le Fonds a considérablement augmenté, qu'il s'agisse d'auto-évaluations effectuées par les responsables des projets ou d'évaluations à grande échelle plus ou moins approfondies selon les cas, effectuées par des équipes d'experts indépendants. En 1991, plusieurs programmes ont fait l'objet d'évaluations indépendantes et approfondies de ce type, notamment le Programme conjoint OMS/Bureau régional pour le Pacifique occidental, le Programme mondial de l'ex-Département de la coopération technique pour le développement du Secrétariat de l'ONU concernant l'Afrique et l'Asie, ainsi que les programmes conjoints OMS/Organisation panaméricaine de la santé et OMS/Bureau régional pour l'Asie du Sud-Est.

141. De grandes évaluations thématiques ont été achevées en 1993 ou ont atteint un stade avancé de préparation. Elles portent sur les projets établissant un lien entre population et activités génératrices de revenus pour les femmes, sur les stratégies d'information, d'éducation et de communication destinées à appuyer les programmes de planification de la famille, sur la qualité des services de planification de la famille, sur la production locale de contraceptifs, ainsi que sur divers projets interrégionaux exécutés par l'OMS.

142. Le FNUAP procède actuellement à la mise en place, sur son réseau informatique, d'une nouvelle base de données d'évaluation rassemblant des informations tirées de rapports d'évaluation de projets et d'évaluations thématiques. Cette base de données a pour objet de lui permettre de stocker à toutes fins utiles les résultats des évaluations qu'il effectue, d'en promouvoir la diffusion et l'utilisation et de permettre la réalisation d'analyses des questions et problèmes que posent la conception et l'exécution des projets.

IV. CONCLUSIONS

143. Le système des Nations Unies a continué à étoffer ses programmes et à accroître le volume de son assistance financière aux pays en développement. L'assistance globale du système en faveur des programmes en matière de population est passée de 181 millions de dollars en 1987 à 248 millions de dollars en 1992. Le gros de cette assistance (environ 82 %) provenait du FNUAP.

144. En ce qui concerne les domaines prioritaires (voir tableau 4), c'est la planification familiale intégrée aux activités de santé génésique et menée dans le cadre d'un système de soins de santé primaires qui a continué à bénéficier de la majeure partie des ressources multilatérales consacrées à la population. Les activités d'information, d'éducation et de communication menées à l'appui de la planification de la famille ont également bénéficié d'une assistance considérable. Ces deux dernières années, les ressources allouées à la collecte et à l'analyse de données de base ont diminué, de même que celles consacrées aux

projets relatifs à la dynamique de la population, qui représentent actuellement environ 9 % du total.

145. La tendance à l'accroissement des ressources affectées aux programmes et projets visant à améliorer la situation et les conditions de vie des femmes s'est poursuivie. Les problèmes relatifs aux femmes sont de plus en plus intégrés à tous les principaux domaines de l'assistance en matière de population, en particulier à ceux de la santé maternelle et infantile, de la planification de la famille, de la collecte de données de base, de la dynamique de la population et de la formulation et de l'exécution de politiques. Par ailleurs, des projets principalement axés sur l'amélioration de la condition de la femme, comme l'éducation des jeunes filles, la formation en matière d'orientation, les programmes et projets d'alphabétisation destinés à accroître les revenus des femmes et de leur famille, sont actuellement financés par des organismes multilatéraux.

146. Le soutien en faveur des programmes en matière de population en Afrique s'est poursuivi au cours des deux dernières années, car les besoins en matière de santé génésique et de planification de la famille y sont prioritaires dans cette région, où les taux d'accroissement de la population sont les plus élevés du monde. Les forts taux de mortalité maternelle et infantile en Afrique subsaharienne appellent également une attention immédiate. À l'heure actuelle, environ un tiers des ressources du FNUAP destinées à l'Afrique sont consacrées à des programmes de santé maternelle et infantile et de planification de la famille. L'assistance multilatérale en Afrique privilégie désormais non plus la collecte de données de base et la formulation des politiques, mais les activités opérationnelles, en particulier dans les domaines SMI/PF.

147. Les années 90 constituent une décennie critique : les actions qui seront entreprises dans le domaine de la population pendant cette période seront déterminantes pour le bien-être des individus, voire leur survie, ainsi que pour l'effectif et la composition des populations, pendant une bonne partie du XXI^e siècle. Il est de plus en plus évident que les ressources multilatérales actuellement affectées à la population et au développement sont insuffisantes pour relever les défis de la décennie.

148. Les nombreuses activités entreprises dans le cadre des préparatifs de la Conférence internationale sur la population et le développement de 1994 soulignent la nécessité de mobiliser des ressources suffisantes auprès tant des gouvernements que des sources bilatérales et multilatérales, si l'on veut atteindre les objectifs en matière de population, permettant de réaliser un équilibre entre population, environnement et développement. Si la communauté internationale renouvelait son engagement de fournir et de rendre accessibles des services de planification de la famille à tous les hommes et toutes les femmes des pays en développement (et pas seulement aux populations urbaines et aux groupes privilégiés qui sont faciles à atteindre), en accroissant les flux de ressources, ce serait, pour une bonne part, un gage de succès pour la Conférence de 1994.

149. Il faut, en particulier, augmenter la part de l'assistance au développement allouée aux programmes en matière de population, qui ne représente à l'heure actuelle qu'environ 1,3 % de l'ensemble de l'assistance bilatérale et

multilatérale au développement, soit un niveau totalement inacceptable. Il convient de chercher à atteindre l'objectif approuvé par le Comité d'aide au développement, qui consiste à allouer 4 % de l'assistance internationale aux activités en matière de population.

Notes

¹ Rapport de la Conférence internationale sur la population, 1984, Mexico, 6-14 août 1984 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.84.XIII.8), chap. I.

² Rapport de la Conférence mondiale des Nations Unies sur la population, 1974, Bucarest, 19-30 août 1974 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.75.XIII.3), chap. I.

³ La section I s'inspire en bonne partie de l'exposé de diverses questions qui figure dans le rapport du FNUAP intitulé Rapport sur l'assistance mondiale en matière de population, ainsi que de données inédites.

⁴ Les chiffres représentent les engagements annuels et ne doivent pas être confondus avec les dépenses. Dans le cas du FNUAP, les fonds engagés sont alloués la même année; dans celui de la Banque mondiale, les fonds engagés sont habituellement prêtés sur plusieurs années.

⁵ Les engagements de la Banque mondiale en matière de prêts et de crédits sont des décaissements qui portent sur plusieurs années. Le total des prêts varie grandement d'une année à l'autre.

⁶ Y compris les utilisateurs projetés dans tous les pays en développement, ainsi que dans les pays d'Europe orientale et de l'ex-URSS.

⁷ Dans la sous-section B et les sous-sections suivantes, les analyses se réfèrent aux dépenses annuelles, et non aux engagements (voir notes 4 et 5 ci-dessus).

⁸ Les programmes interrégionaux du FNUAP ont reçu de 14 à 16 % de la totalité des fonds, bien que 1992 ait connu une baisse du financement pour cette catégorie. En revanche, les autres institutions multilatérales ont consacré une part accrue de leurs ressources ordinaires et de leurs autres ressources aux programmes interrégional et mondial. Si l'on fait abstraction des fonds du FNUAP, les programmes interrégionaux en matière de population ont reçu en 1989 de 44 % à 80 % de toutes les allocations au titre du budget ordinaire des institutions spécialisées des Nations Unies.

⁹ En 1992, la définition de l'élément population a été un peu modifiée, ce qui rend encore plus compliquées les comparaisons avec les années précédentes. Pour l'exercice budgétaire 1992, l'élément population des prêts pluriannuels en matière de population, santé et nutrition s'est chiffré à 103 millions de dollars, contre 181 millions en 1993.

¹⁰ En 1992 et 1993 toutefois, un renversement prononcé de cette tendance est apparu clairement : la proportion du total des prêts en faveur de l'activité population en Afrique est tombée à 18 %, puis à seulement 1 %. En revanche, l'Asie a reçu 85 % des prêts de la Banque mondiale en faveur des activités de population pendant l'exercice budgétaire 1993.

¹¹ Le chiffre indiqué dans la Déclaration d'Amsterdam : une vie meilleure pour les générations futures, est de 56 %. Sur la base d'informations plus récentes ainsi que d'estimations et de projections révisées, un taux d'emploi de contraceptifs de 59 % d'ici l'an 2000 serait conforme à la variante moyenne des projections démographiques.

¹² Voir World Population Prospects: 1992 Revision (publication des Nations Unies, numéro de vente : E.93.XIII.7).

¹³ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.90.17.3.

Tableau 1

Dépenses des organismes des Nations Unies, par source de fonds,
1989 et 1992

(En milliers de dollars des États-Unis)

Organisme	1989		1992	
	Dépenses	Pourcentage	Dépenses	Pourcentage
CEA	4 350	100	5 414	100
Fonds du FNUAP	3 569 ^a	82	3 629 ^b	67
Budget ordinaire	777	18	1 785 ^c	33
Autres fonds	4	*	—	—
CEE	554	100	997	100
Fonds du FNUAP	290 ^a	53	690 ^b	69
Budget ordinaire	240	43	307	31
Autres fonds	24	4	—	—
CEPALC	3 671	100	4 757^d	100
Fonds du FNUAP	2 058 ^a	56	2 685 ^b	57
Budget ordinaire	528	14	768	16
Autres fonds	1 085	30	1 305	27
CESAP	2 928	100	2 777	100
Fonds du FNUAP	2 273 ^a	78	2 129 ^b	77
Budget ordinaire	624	21	648	23
Autres fonds	31	1	—	—
CESAO	1 055^e	100	990	100
Fonds du FNUAP	559 ^a	53	239 ^b	24
Budget ordinaire	496	47	751	76
Autres fonds	—	—
FAO	5 011	100	3 749	100
Fonds du FNUAP	3 666 ^a	73	3 503 ^b	94
Budget ordinaire	475	10	50	1
Autres fonds	870	17	196 ^f	5
OIT	12 736	100	10 568	100
Fonds du FNUAP	10 306 ^a	81	9 568 ^b	91
Budget ordinaire	1 790	14	1 000	9
Autres fonds	640	5	—	—
PNUD	1 256	100	2 755	100
Fonds du FNUAP	1 105 ^a	88	1 251 ^b	45
Budget ordinaire	98	8	1 504	55
Autres fonds	53	4	—	—
ONU^g	35 924	100	32 381	100
Fonds du FNUAP	27 864 ^a	78	19 661 ^b	61
Budget ordinaire	5 423	15	4 814 ^h	15
Autres fonds	2 637	7	7 906 ⁱ	24

Organisme	1989		1992	
	Dépenses	Pourcentage	Dépenses	Pourcentage
UNESCO	17 467	100	9 342^j	100
Fonds du FNUAP	9 867 ^a	56	9 342 ^b	100
Budget ordinaire	5 700	33
Autres fonds	1 900	11
UNICEF	25	100	6 802	100
Fonds du FNUAP	*	*	2 336 ^b	34
Budget ordinaire	14	56	4 466 ^k	66
Autres fonds	11	44	—	—
OMS	54 009	100	39 108	100
Fonds du FNUAP	26 242 ^a	49	15 754 ^b	40
Budget ordinaire	5 406	10	2 696	7
Autres fonds	22 361	41	20 658 ^l	53
Total partiel	138 986	100	119 641^d	100
Fonds du FNUAP	87 799	63	70 787	59
Budget ordinaire	21 571	16	18 789	16
Autres fonds	29 616	21	30 065	25
FNUAP	121 573	100	133 336	100
Activités exécutées par :				
FNUAP	33 319 ^a	28	39 980 ^b	30
Gouvernements	22 331 ^a	18	29 192 ^b	22
ONG	19 789 ^a	16	21 335 ^b	17
Autres	2 ^a	*	229 ^{b m}	*
Dépenses opérationnelles	46 132 ⁿ	38	42 600 ^o	31
Total (organismes des Nations Unies)^p	260 559	100	252 977^d	100
Fonds du FNUAP	209 372	81	204 123	81
Budget ordinaire	21 571	8	18 789	7
Autres fonds	29 616	11	30 065	12

Sources : Sauf indication contraire, tous les chiffres pour 1992 ont été communiqués par les organisations intéressées en réponse au questionnaire adressé par le FNUAP pour le Global Population Assistance Report. Les chiffres pour 1989 sont tirés du rapport précédent (E/CN.9/1991/8, annexe, tableau A.1).

Note : Les deux points (..) indiquent que des données ne sont pas disponibles; le tiret (—) indique que les données sont sans objet. Un astérisque (*) indique que les dépenses représentent moins de 1 % et/ou moins de 500 dollars.

^a Y compris les fonds du budget ordinaire et des fonds d'affectation spéciale. Non compris les dépenses d'appui des agents d'exécution prélevées sur le budget ordinaire.

^b Y compris les fonds du budget ordinaire, les fonds d'affectation spéciale et les fonds pour les services d'appui technique et les services d'appui administratif et opérationnel.

^c Montant estimatif des dépenses.

^d Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme exacte de leurs éléments.

^e Chiffres pour 1987.

^f Fonds d'affectation spéciale provenant de pays donateurs.

(Suite des notes page suivante)

(Suite des notes du tableau 1)

^g Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, qui se compose de l'ancien Département des affaires économiques et sociales internationales ainsi que d'une partie de l'ancien Département de la coopération technique pour le développement.

^h Y compris un montant de 442 000 dollars au titre de l'assistance temporaire pour l'appui à la Conférence internationale sur la population et le développement.

ⁱ Fonds d'affectation spéciale provenant de pays donateurs et fonds provenant d'organismes autres que le FNUAP.

^j L'UNESCO n'a pas rempli le questionnaire. Les statistiques sont fournies par le FNUAP.

^k L'UNICEF a signalé un montant de 48,7 millions de dollars en 1992 pour des activités d'appui, y compris des programmes de promotion de l'allaitement maternel et d'immunisation.

^l Fonds d'affectation spéciale provenant de pays donateurs, fonds reçus d'organismes autres que le FNUAP (pouvant avoir été inclus ou non ailleurs) et fonds d'affectation spéciale provenant de banques de développement et d'organisations non gouvernementales.

^m Dépenses au titre de projets exécutés par l'ONUDI, l'UNRWA et la Banque mondiale.

ⁿ Dépenses des services administratifs et services d'appui aux programmes et dépenses d'appui des agents d'exécution imputées sur le budget ordinaire.

^o Dépenses des services administratifs et des services d'appui aux programmes.

^p À l'exclusion de la Banque mondiale.

Tableau 2

Dépenses d'assistance en matière de population, par région
 et par mode de financement, 1989 et 1991

(En pourcentage)

Mode de financement	Afrique subsaharienne	Asie et Pacifique	Amérique latine et Caraïbes	Asie occidentale	Europe	Programmes interrégionaux
<u>1989</u>						
Assistance bilatérale directe	38	50	36	51	49	2
Système des Nations Unies	29	27	20	30	41	37
Organisations non gouvernementales	33	23	44	19	10	61
Total	100	100	100	100	100	100
<u>1991</u>						
Assistance bilatérale directe	44	53	32	55	25	14
Système des Nations Unies	37	32	31	29	56	34
Organisations non gouvernementales	18	14	36	16	20	51
Total	100	100	100	100	100	100

Tableau 3

Dépenses du Fonds des Nations Unies pour la population, par région,
 1989-1992

(En pourcentage)

Région	1989	1990	1991	1992
Afrique subsaharienne	24,8	29,4	32,0	28,9
Asie et Pacifique	36,9	33,8	33,1	38,6
Amérique latine et Caraïbes	13,0	11,4	10,0	12,0
Asie occidentale	9,9	8,9	6,7	6,0
Europe	1,2	1,6	1,9	2,4
Programmes interrégionaux	14,2	15,0	16,2	12,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Montant total des dépenses (en millions de dollars É.-U.)	157,5	168,8	172,0	128,2

Tableau 4

Dépenses du Fonds des Nations Unies pour la population, par catégorie
 du plan de travail, 1989-1992

(En pourcentage)

Catégorie du plan de travail	1989	1990	1991	1992
Collecte des données de base	11	10	9	6
Dynamique de la population	13	11	11	9
Formulation et évaluation des politiques et programmes	8	8	9	8
Exécution des politiques	0	0	0	0
Programmes de planification de la famille	44	46	43	52
Information, éducation et communication	16	16	17	15
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Dépenses totales, (en millions de dollars É.-U.)	157,5	168,8	172,0	128,2

Tableau 5

Dépenses du FNUAP, par catégorie du plan de travail et par région, 1989-1992

	Dépenses (en millions de dollars É.-U.)				Pourcentage			
	1989	1990	1991	1992	1989	1990	1991	1992
<u>100 — Collecte des données de base</u>								
Afrique subsaharienne	5,6	7,0	6,7	3,6	19	18	15	11
Asie occidentale	1,4	1,5	1,0	0,8	10	11	10	8
Asie et Pacifique	7,3	4,2	3,4	1,7	14	8	7	4
Amérique latine et Caraïbes	1,7	1,7	1,3	1,6	11	12	11	12
Fonds régionaux	1,1	1,8	2,0	0,7	4	7	7	7
Programmes interrégionaux	0,8	1,0	1,2	0,2	4	4	4	2
<u>200 — Dynamique de la population</u>								
Afrique subsaharienne	3,0	4,2	3,4	2,2	10	11	8	7
Asie occidentale	2,9	2,8	2,4	1,6	22	20	22	17
Asie et Pacifique	6,0	1,8	3,0	2,4	12	4	6	5
Amérique latine et Caraïbes	1,2	1,3	1,3	1,4	8	9	11	10
Fonds régionaux	6,0	5,8	6,7	2,9	23	22	24	29
Programmes interrégionaux	2,2	3,0	3,4	1,1	10	12	12	7
<u>300, 400 — Formulation et évaluation des politiques en matière de population</u>								
Afrique subsaharienne	2,5	3,8	4,7	4,3	9	10	11	13
Asie occidentale	0,8	0,9	0,6	0,1	6	5	5	1
Asie et Pacifique	0,7	1,1	1,0	1,1	1	2	2	2
Amérique latine et Caraïbes	1,1	1,2	0,8	0,9	7	8	6	7
Fonds régionaux	3,1	3,2	3,3	1,8	12	12	12	18
Programmes interrégionaux	4,3	4,8	5,5	3,0	19	19	20	19
<u>500 — Santé maternelle et infantile/planification de la famille</u>								
Afrique subsaharienne	10,0	13,5	14,6	11,6	34	34	34	35
Asie occidentale	4,8	4,6	4,3	5,2	35	33	40	53
Asie et Pacifique	30,9	35,4	32,3	34,7	60	72	66	74
Amérique latine et Caraïbes	8,9	7,6	6,8	6,6	59	54	55	49
Fonds régionaux	6,8	6,5	6,8	1,8	26	24	24	18
Programmes interrégionaux	8,7	10,2	10,4	6,7	39	41	38	43
<u>600 — Information, éducation et communication</u>								
Afrique subsaharienne	6,3	8,1	10,3	8,1	22	21	24	24
Asie occidentale	2,3	2,6	1,0	1,4	17	19	10	14
Asie et Pacifique	4,9	3,5	3,6	4,0	9	7	7	8
Amérique latine et Caraïbes	1,5	1,4	0,8	1,8	10	10	6	14
Fonds régionaux	7,7	8,5	8,8	1,5	30	31	31	15
Programmes interrégionaux	3,7	4,4	4,8	2,6	16	17	17	17
<u>700 — Programmes spéciaux</u>								
Afrique subsaharienne	1,3	1,6	1,6	1,6	4	4	4	5
Asie occidentale	1,0	1,4	0,8	0,3	8	10	8	3
Asie et Pacifique	1,1	1,7	5,0	1,7	2	4	10	4
Amérique latine et Caraïbes	0,5	0,7	0,6	0,5	3	5	5	4
Fonds régionaux	0,6	0,6	0,2	0,6	2	2	1	6
Programmes interrégionaux	1,2	1,3	2,1	0,8	5	5	7	5
<u>800 — Activités multisectorielles</u>								
Afrique subsaharienne	0,6	1,1	2,0	1,6	2	3	5	5
Asie occidentale	0,2	0,3	0,6	0,4	2	2	6	5
Asie et Pacifique	0,7	1,3	0,9	1,2	1	3	2	3
Amérique latine et Caraïbes	0,2	0,3	0,7	0,7	2	2	6	5
Fonds régionaux	0,4	0,6	0,7	0,6	1	2	3	6
Programmes interrégionaux	1,5	0,5	0,3	1,1	7	2	1	7